



Rapport d'activité 2019

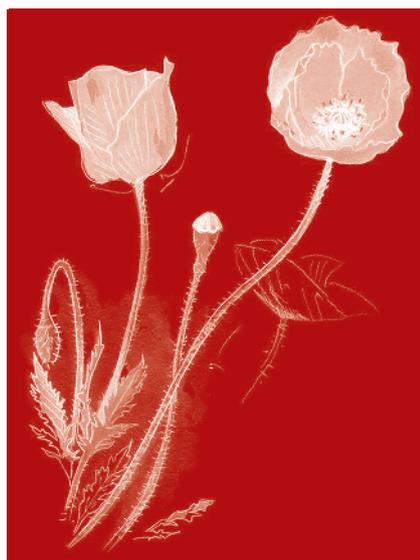
CAUE
du **Doubs**



le mot du Président



Les *missions* statutaires, fondatrices, de tout CAUE, sont de CONSEILLER, INFORMER, FORMER et SENSIBILISER, gratuitement, tous publics, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, avec le souci permanent de promouvoir la qualité du cadre de vie, individuel et collectif.



Auprès des collectivités locales et des particuliers, principaux bénéficiaires des conseils, réalisés en amont de tout projet d'aménagement spatial, de requalification paysagère, de valorisation patrimoniale,... le CAUE est un service de proximité et un outil d'aide à la décision.

Lors de toute autre participation en lien avec ses champs de compétence, tels que des jurys de concours, des commissions départementales ou des réunions de comités de pilotage,... le CAUE apporte son expertise qui repose sur des critères d'objectivité, de neutralité et d'indépendance.



Le rôle du CAUE s'étend également à diffuser la culture architecturale, urbaine et paysagère, au travers d'actions à vocation pédagogique comme des interventions en milieu scolaire ou des expositions. Son centre de documentation est également ouvert tous et son portail de ressources en ligne est accessible partout sur le territoire.

L'année 2019 a été marquée par la mise en place de la Maison Départementale de l'Habitat.

Cela a notamment été possible grâce à l'arrivée de notre nouvelle directrice. Nathalie Jabry a pris officiellement la direction du CAUE début juin 2019. Elle a succédé à Jean-Pierre Breuillot qui occupait le poste depuis juillet 2017. Au-delà de sa mission de direction de l'équipe et d'accompagnement des missions du CAUE, elle a eu pour tâche de préparer l'avenir de la Maison Départementale de l'Habitat et de lui donner toute son ampleur.

La Maison Départementale de l'Habitat, dont le projet a été approuvé par le Conseil d'Administration le 3 décembre 2019, a l'ambition de réunir au service du grand public et des élus locaux toutes les informations utiles en un seul lieu et de formuler des conseils au plus grand nombre. Ce lieu ressource assurera bientôt des permanences sur chaque territoire du Doubs. Il réunit le CAUE et l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement), soit une somme d'expériences et de compétences dans le domaine du logement, de la construction, l'architecture, de l'énergie, de l'urbanisme, du paysage.

La crise sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020, a certes retardé la mise en place de la Maison Départementale de l'Habitat (vote du Budget et mise à disposition du personnel) qui est opérationnelle depuis le 2 juillet 2020, mais n'a pas impacté le fonctionnement du CAUE qui a maintenu son activité pendant la période de confinement. Je félicite encore l'ensemble des salariés qui ont su s'adapter et trouver des solutions pour poursuivre nos missions.

Les conseils aux particuliers ont eu lieu en visioconférence, les études pour les communes ont continué à avancer, les interventions en milieu scolaire pour l'année 2020-2021 ont été préparées.

Les documentalistes du portail Ressources CAUE ont proposé des bulletins thématiques hebdomadaires de publications à découvrir à distance « Se cultiver pendant le confinement ». Ce nouveau service va d'ailleurs perdurer car il a finalement permis de faire connaître davantage notre centre de documentation.

Pour cette année 2020, notre équipe va plus que jamais se tenir à disposition des nouvelles équipes municipales pour les accompagner dans leurs projets et leur présenter, si possible, une vision alternative pour l'aménagement de nos territoires. En effet, les crises en cours, que ce soit la pandémie ou la crise climatique, devraient nous obliger à revoir en profondeur nos pratiques et nos projets. Nous nous efforcerons de contribuer à l'indispensable réflexion qui doit se mettre en place dans les différents domaines concernant l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement.

Dans l'attente de vous retrouver sur ces nouvelles thématiques, je vous laisse prendre connaissance de notre rapport d'activités 2019 et vous souhaite une bonne lecture à tous.

Cordialement

Pierre SIMON - Président 



préambule qui sommes-nous ?



Créé en 1993, à l'initiative du Conseil Départemental, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Doubs est une association dont le statut est défini par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Il est créé dans chaque département un organisme dit « Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement », sous la forme d'une association... »

Loi n°77-2 du 3 janvier 1977- article 1

Il s'engage à fonder son action sur la base des 4 principes fondamentaux suivants :

- l'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers,

- la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches,

- la pluridisciplinarité, dans l'approche, l'analyse et le traitement des problématiques,

- la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement des territoires.

Présidé de droit par un élu, le conseil d'administration du CAUE réunit principalement des représentants de l'État, des élus locaux, des représentants des professions de l'aménagement et de l'architecture, et des enseignants. Composition ci-après.

Sommaire

Rapport d'activité 2019

02 le mot du Président

04 préambule, qui sommes-nous ?

06 les missions du CAUE du Doubs

07 le réseau des CAUE

08 l'équipe

08 les membres du Conseil d'Administration

09 les membres de l'Assemblée Générale

10 adhésion et financement

12 Conseiller

14 Conseiller les particuliers

ZOOM | Exemple d'un conseil à un particulier par un architecte-conseil

18 Conseiller les Collectivités

19 Accompagnements réalisés

ZOOM | L'urbanisme par le jeu sur la Communauté de Communes Frasne-Drugeon

ZOOM | Réorganisation d'un logement communal à Fuans

ZOOM | Réflexion globale du Village de Blamont

ZOOM | Requalification du centre bourg du Bizot

ZOOM | Aménagement d'une zone constructible à Gonsans

28 Conseiller les Collectivités et les agriculteurs

La participation aux jurys de concours

Avis sur les autorisations « droit du sol »

Villes et villages fleuris

Insertion paysagère des bâtiments d'élevage

30 Sensibiliser

32 Sensibiliser le jeune public

ZOOM | Les hangars de Thise : un patrimoine à découvrir

ZOOM | Quel habitat pour demain : questions architecturales et environnementales

ZOOM | Architecture et patrimoine : regards de lycéens et apprentis

ZOOM | Interventions hors milieu scolaire

36 Sensibiliser le public

Expositions

Salons et journées portes ouvertes

Lectures de paysage et/ou de patrimoine

Participation à des émissions

40 Informer

42 Centre de ressources

44 Ressources en ligne - Sites web - Réseaux sociaux

ZOOM | Nouveau site internet : « www.caue25.org »

48 Former

50 La formation des enseignants

50 La formation des professionnels

51 Les ateliers aux particuliers

La formation CAPEB du GRETA

La formation des travailleurs sociaux de l'IRTS

53 Bulletin d'adhésion

54 Bloc-notes



Le CAUE développe des missions de service public à travers le conseil, la formation, la sensibilisation et l'information, qui sont ses 4 grandes missions.

Conseiller

Les particuliers

Pour leurs projets de construction, de rénovation, d'extension ou d'aménagement de parcelle. Mission fondatrice du CAUE, elle s'adresse à l'ensemble des maîtres d'ouvrages privés. Le conseil est personnalisé et gratuit.

Les collectivités locales

En matière de bâti, d'espaces publics, de paysage, d'urbanisme et d'environnement, pour aider à la décision, par un apport pédagogique et technique à la passation de la commande de maîtrise d'œuvre.

Sensibiliser

Tous les publics

Sur les enjeux contemporains du cadre de vie et de l'aménagement, sur la qualité architecturale, urbaine et du paysage, par l'organisation de visites, de conférences et d'actions culturelles de formes diverses.

Le public scolaire

Par des actions pédagogiques adaptées aux niveaux des élèves (de la maternelle à l'université), suscitant leur curiosité, développant le regard et la réflexion sur leur environnement.

Informier

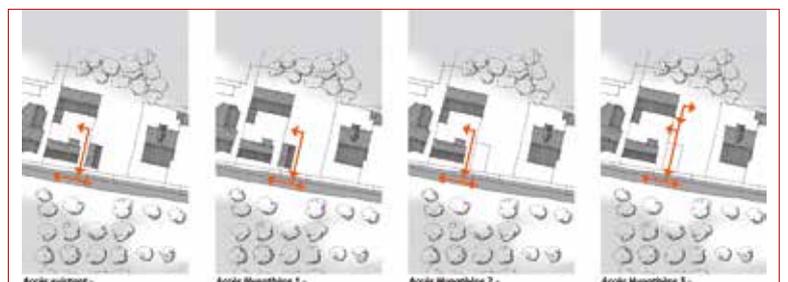
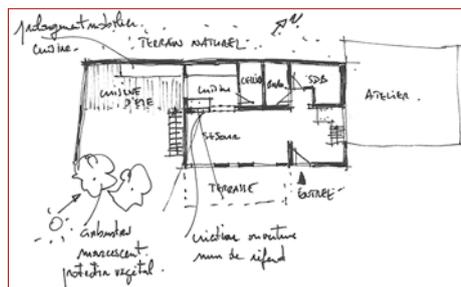
L'ensemble des acteurs du cadre de vie

Sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage, sur les démarches et les possibilités d'actions. Des outils variés d'information sont mis à disposition, dont le centre de ressources documentaires et l'accès à des bases de connaissances numériques.

Former

Les élus locaux, les services et les partenaires professionnels

Pour la connaissance de l'aménagement des territoires et de leur évolution, sur l'ensemble des domaines liés aux projets des collectivités et pour intégrer l'étude de l'espace bâti et naturel dans les démarches.



Les missions du CAUE se sont vues renforcées par plusieurs lois ces dernières années :

- confortant le conseil apporté dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme,
- offrant la possibilité de gérer des plateformes de rénovation énergétique,
- affirmant la mission de formation des élus en donnant de droit l'agrément CNFEL,
- introduisant la notion de paysage dans les compétences des CAUE.

En France, 93 CAUE départementaux existent, et comptent plus de 1000 salariés. Les CAUE sont structurés autour :

- d'une Fédération Nationale des CAUE,

La Fédération Nationale des CAUE est une association créée le 9 mai 1980 qui regroupe les différents CAUE. L'appartenance à un réseau fédératif national permet d'établir des liens, d'échanger des informations, de dialoguer au-delà de nos départements et de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme, l'environnement.

Fédération Nationale des CAUE
108-110 rue Saint-Maur - 75011 Paris
< www.fncaue.fr >

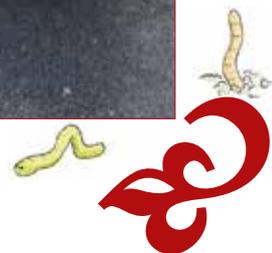
c|a.u.e
Fédération nationale

- d'une Union Régionale des CAUE.

L'Union Régionale des CAUE anime le réseau de Bourgogne - Franche-Comté. Elle a notamment pour objet l'harmonisation et la valorisation de l'action régionale, la formation des personnels et la représentation des CAUE auprès des instances régionales. Des réunions régulières sont organisées pour mener des actions communes dans les domaines notamment de la sensibilisation, de la formation et de l'information.

Union Régionale des CAUE de Bourgogne - Franche-Comté
1 rue de Soissons - 21000 Dijon
< www.urcaue.fr >

UR
c|a.u.e
Bourgogne Franche-Comté



L'équipe, de gauche à droite, ...

... en haut : Pierre Guillaume (architecte conseiller), Maryline BRENIQUET (documentaliste), Vincent PAILLOT (architecte conseiller), Étienne CHAUVIN (architecte conseiller), Jérémy ROUSSEL (paysagiste conseiller)
 ... en bas : Karine TERRAL (architecte conseillère), Nathalie JABRY (directrice), Stéphane PORCHERET (urbaniste conseiller), Bernadette FRAPPORTI (assistante de direction), Mylène BRÉVOD (graphiste PAO).



En 2019, l'équipe a réalisé 18 journées de formation

Autour de la communication et de l'information, du management de projet, du design énergétique et sur l'aménagement du territoire et de l'architecture

En 2019, le CAUE a accueilli 6 stagiaires

4 en découverte du monde professionnel : Edgar PARCELIER, Ruwaida SHABO, Aurélien GOUHIER et Maxine THEKAL
 1 en urbanisme et aménagement : Clément GROS
 1 en Histoire de l'art : Maxime BALSA

Les membres du conseil d'administration

*en rouge, les membres du bureau

Président du CAUE du Doubs

Pierre SIMON, conseiller départemental

Représentants des collectivités locales

Philippe ALPY, vice-président du conseil départemental

Jacqueline CUENOT-STALDER, conseillère départementale, secrétaire

Gérard GALLIOT, conseiller départemental, vice-Président

Michel VIENET, conseiller départemental

Martine VOIDEY, conseillère départementale

Gérard FAIVRE, adjoint au Maire de Valdahon

Joaquim FERRERA, maire de Dammartin les Templiers

Jean-Marie SAILLARD, maire de Villedieu

Représentants de l'État désignés par le Préfet

Sophie CHABOT, architecte des Bâtiments de France, UDAP

Christian SCHWARTZ, directeur départemental des Territoires,

Anne MATHERON, directrice de la direction des affaires culturelles, représentée

par Béatrice RENAHY

Patrice DURAND, Inspecteur d'Académie



Représentants des professions concernées

Gérard CHEVAL, architecte DPLG

François-Xavier CAHN, représentant de l'Ordre des architectes de Franche-Comté, vice-président

Christian RATTE, représentant de la Chambre syndicale nationale des géomètres topographes, trésorier

Dominique VIPREY, président de la Fédération du bâtiment du Doubs

Personnes qualifiées

François TOURNEUX, professeur à l'Université de Franche-Comté - Laboratoire de Franche-Comté - ThéMA

Vincent PLATEL, directeur de la société Initiative Aménagement Développement

Membres élus par l'Assemblée générale

Pascal DUCROT, représentant de la CAPEB

Soledade ROCHA, directrice de l'ADIL 25

Michel ROUGET, directeur de l'AUDAB

Daniel GAUTHEROT, maire de Palise

Éric FAIVRET, Directeur de l'Economie, de l'Environnement et des Collectivités Locales

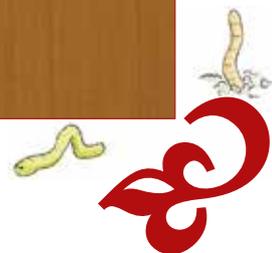
Représentant du personnel

Vincent PAILLOT, architecte conseiller

Les membres de l'Assemblée Générale

Pour être membre et avoir le droit de vote à l'Assemblée générale du CAUE, vous devez être à jour de votre adhésion.

***En 2019, 84 adhérents
se sont acquittés de leur cotisation***



Qui sont nos adhérents et pourquoi adhérer au CAUE du Doubs ?

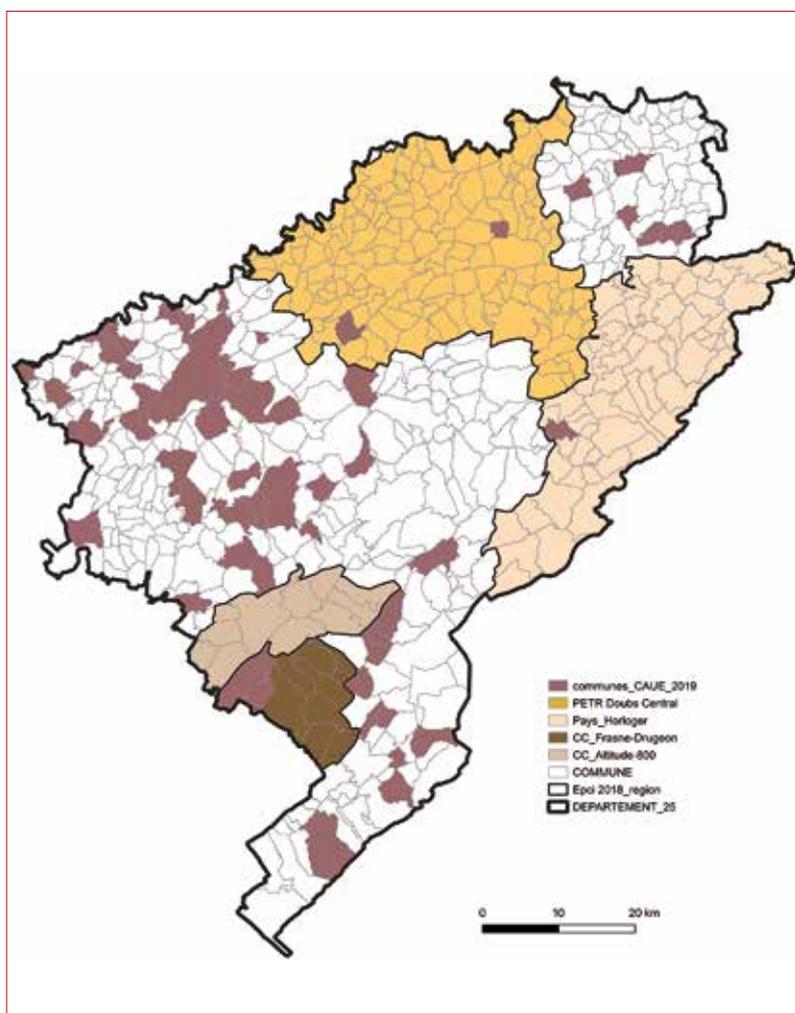
84 adhérents en 2019
ont souhaité soutenir l'activité du CAUE
et profiter pleinement de ses services
287 communes du Doubs sont représentées.

Sont adhérents :

2 PETR / PAYS : PETR du Doubs Central et Pays Horloger
 2 Communautés de communes : Plateau de Frasne et du Val du Drugeon ; Altitude 800
 63 communes
 3 architectes
 12 particuliers
 1 école d'architecture
 1 professionnel

Être adhérent au CAUE vous permet de participer à la vie du CAUE et de bénéficier gratuitement de l'appui de notre équipe pour :

- des conseils personnalisés de nos experts (Architectes, paysagiste, urbaniste) tant pour les particuliers que pour les collectivités
- la réalisation d'études préalables à tout projet d'aménagement (architecture, paysage, urbanisme). Le CAUE établit une convention d'objectifs stipulant les termes de son intervention qui se situe toujours hors du champ de la maîtrise d'œuvre,
- une expertise patrimoniale globale (aide à la restauration du patrimoine architectural et mobilier)
- un accompagnement technique lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU/Carte Communale),
- une assistance lors de vos jurys de concours de maîtrise d'œuvre,
- une consultation de notre documentation et notre service de recherche d'informations,
- une participation à nos actions de sensibilisation définies conjointement par convention d'objectifs (formation des employés communaux, actions pédagogiques...),
- une information et invitation à nos journées de sensibilisation et de formation,
- une information et invitation aux manifestations organisées par le CAUE (expositions, conférences, remises de prix, ...).



Quel financement avons-nous pour réaliser nos missions ?

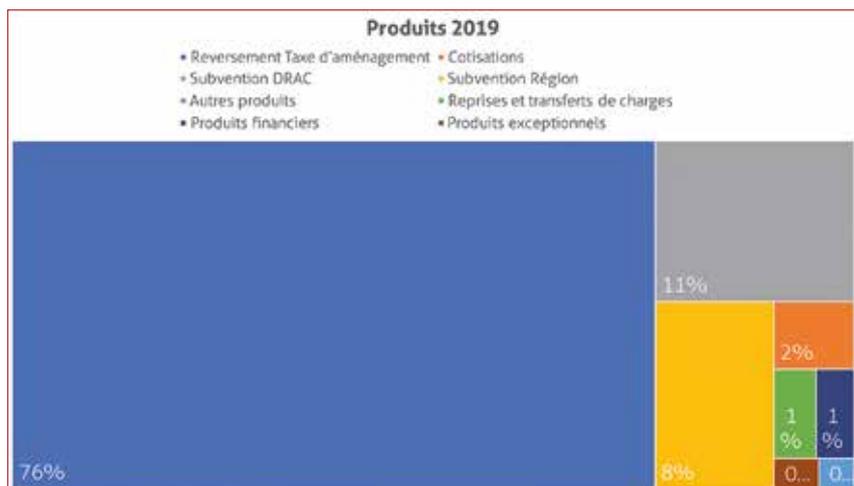
Le budget du CAUE provient :

- du reversement d'une part du produit de la Taxe d'Aménagement (TA) perçue par le Conseil départemental,
- de subventions et conventions,
- des cotisations des adhérents.

Pour les communes et groupements de communes, le montant de l'adhésion est proportionnel au nombre d'habitants (voir page 53 ou télécharger le bulletin sur [« https://www.caue25.org/wp-content/uploads/2020/08/202008_Adhesion.pdf »](https://www.caue25.org/wp-content/uploads/2020/08/202008_Adhesion.pdf)).

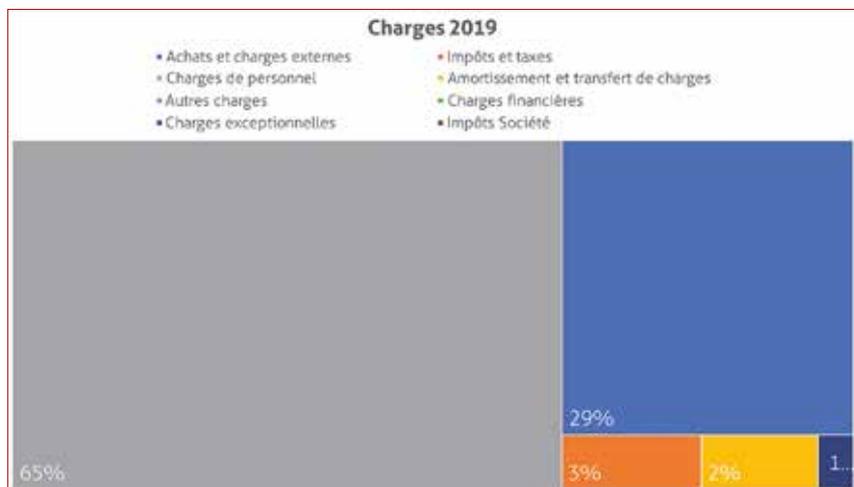
Produits 725 589,37 €

Reversement Taxe d'aménagement.....	554 017,00 €
Cotisations.....	13 410,00 €
Subvention DRAC.....	79 317,00 €
Subv. Région.....	55 215,43 €
Autres produits.....	2 703,68 €
Reprises et transferts de charges.....	9 150,36 €
Produits financiers.....	8 372,95 €
Produits exceptionnels.....	3 402,95 €



Charges 781 598,09 €

Achats et charges externes.....	228 917,80 €
Impôts et taxes.....	20 100,63 €
Charges de personnel.....	510 705,00 €
Amortissement et transfert de charges.....	16 795,28 €
Autres charges.....	4,14 €
Charges financières.....	0,00 €
Charges exceptionnelles.....	5 010,24 €
Impôts Société.....	65,00 €



Résultats -56 008,72 €



Communes

Moins de 200 habitants	30 euros
Entre 200 et 499 habitants	60 euros
Entre 500 et 999 habitants	120 euros
Entre 1 000 et 1 999 habitants	180 euros
Entre 2 000 et 4 999 habitants	380 euros
Entre 5 000 et 9 999 habitants	610 euros
Plus de 10 000 habitants	760 euros

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

Entre 1 000 et 1 999 habitants	180 euros
Entre 2 000 et 4 999 habitants	380 euros
Entre 5 000 et 6 999 habitants	610 euros
Entre 7 000 et 9 999 habitants	760 euros
Entre 10 000 et 15 000 habitants	1 000 euros
Au-delà de 15 000 habitants	1 400 euros

Autres

Associations	30 euros
Professionnels	30 euros
Particuliers	30 euros

Adhérents « bibliothèque »

Étudiants, Établissements scolaires	30 euros
Particuliers	30 euros

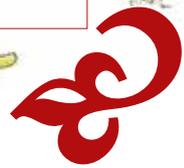
Membres bienfaiteurs

Cotisation de base + 76 euros

Domiciliation : Caisse d'Épargne de Franche-Comté
Code IBAN : FR76-1213-5003-0008-8023-2835-112
Code BIC : CEPAFRPP213



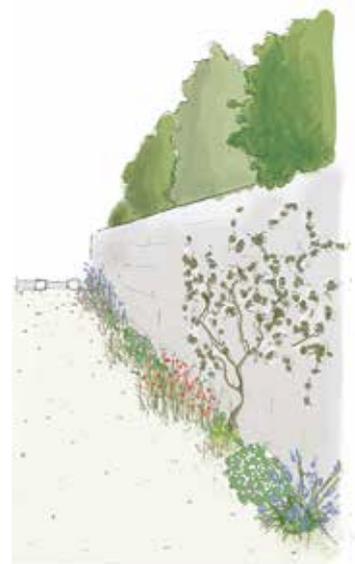
Fort Griffon
1 chemin de Ronde
25000 Besançon
Tél. : 03 81 82 19 22
caue25@caue25.org
www.caue25.org





le CAUE du Doubs

conseiller



Assemblée générale 2019



2020

ic



La mission « conseils » fait partie de la loi sur l'architecture.

« Le CAUE fournit, aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre ».

(art.7 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977)

« Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. »

(art.7 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977)

Son objectif est de dispenser gratuitement des conseils aux personnes et collectivités qui désirent construire, étendre ou réhabiliter tous types de construction, ou projet d'aménagement, sans se charger de la maîtrise d'œuvre. Cette mission est d'aider à la concrétisation des intentions des porteurs de projets dans un souci de qualité.



Conseiller les particuliers

Ouvert à tous
Service gratuit

Construction
Rénovation
Extension
Soucis techniques
Accompagnement personnel

L'architecte-conseiller peut par exemple :

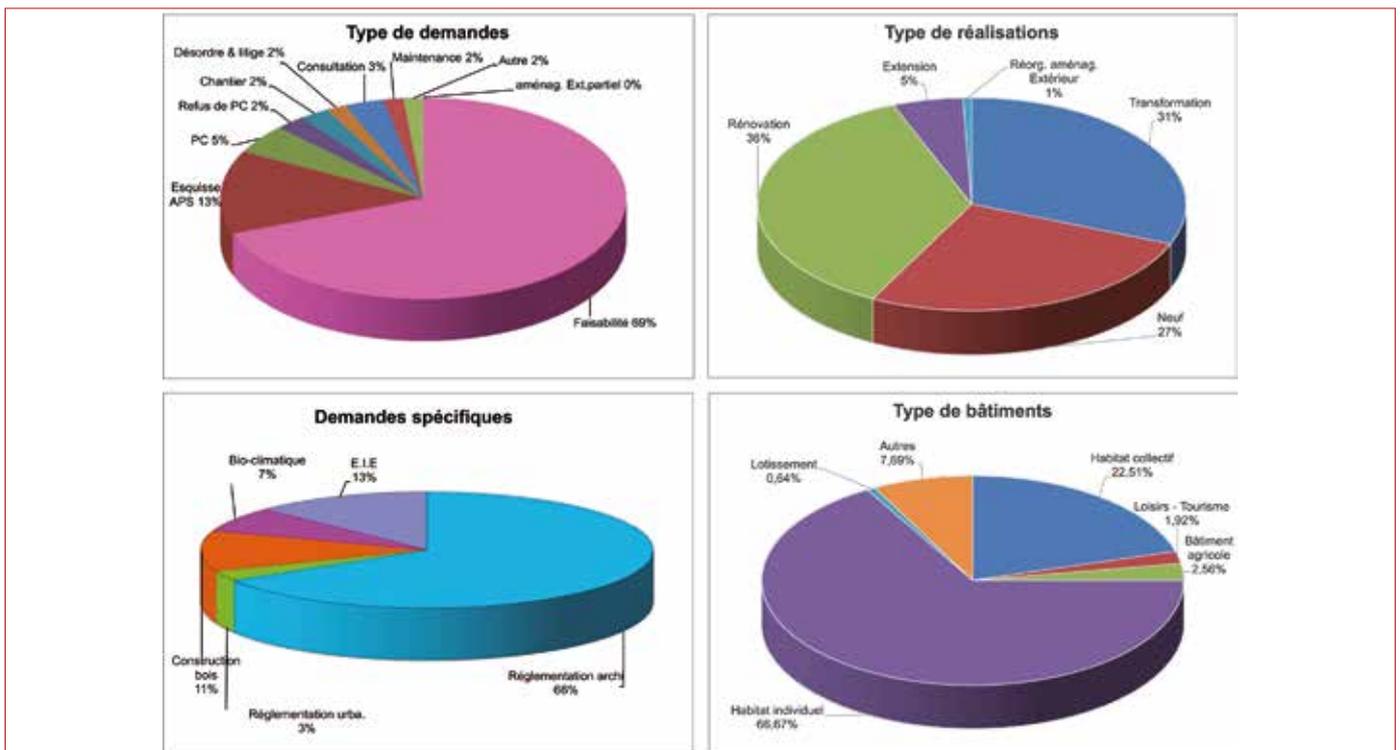
- **accompagner** dans les projets de construction, de rénovation, d'extension et de transformant en aidant le particulier à se poser les bonnes questions,
- **aider à déterminer les besoins** et à réaliser une bonne insertion du projet dans le site environnant,
- **conseiller dans le choix des volumes**, des matériaux, des couleurs,
- **apporter une aide sur les aspects techniques** (système constructif, isolation, chauffage,...),
- **conseiller pour l'organisation intérieure et extérieure** du bâtiment,
- **guider** dans les démarches administratives.

IMPORTANT : Comment nous contacter ?

Les consultations sont données sur rendez-vous pris directement au **CAUE du Doubs**, Fort Griffon, 1 chemin de Ronde, à Besançon, ou par téléphone au **03 81 82 19 22**.

Des permanences sont assurées, une fois par mois, dans **16 lieux** répartis sur tout le département.

En 2019, 265 rendez-vous ont été pris.





Permanences architectes

- 1^{er} lundi - **Les Auxons** ----- Mairie - de 17 h à 19 h
- 2^e mardi - **Ornans** ----- Maison des services - de 10 h à 12 h
- 3^e mardi - **Besançon** ----- Bureaux de l'ADIL - de 15 h à 18 h
- 4^e mardi - **Pontarlier** ----- Mairie - de 10 h à 12 h
- 4^e mardi - **Maïche** ----- Maison des services - de 15 h à 17 h
- 1^{er} mercredi - **Morteau** ----- Mairie - de 15 h à 17 h
- 4^e mercredi - **Saint-Vit** ----- Mairie - de 10 h à 12 h
- 3^e jeudi - **Valdahon** ----- Maison des services - de 14 h à 16 h
- 4^e jeudi - **Besançon** ----- Bureaux du CAUE - de 10 h à 12 h
- 1^{er} vendredi - **Francois** ----- Mairie - de 10 h à 12 h
- 2^e vendredi - **Levier / Frasne** ----- Mairie - de 10 h à 12 h
- 2^e vendredi - **Baume-les-Dames** -- Mairie - de 15 h à 17 h
- 2^e vendredi - **Montbéliard** ----- Maison du département - de 10 h à 12 h

Permanences urbanisme

- 3^e vendredi - **Besançon** ----- Bureaux du CAUE - de 14 h à 17 h

Permanences paysage

- 2^e vendredi - **Besançon** ----- Bureaux du CAUE - de 14 h à 17 h

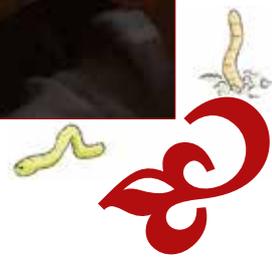


ZOOM | Exemple d'un conseil à un particulier par un architecte-conseil

Préambule

Cet exemple permet d'illustrer le travail quasiment invisible réalisé par les architectes conseillers du CAUE du Doubs : il ne s'agit pas d'intervenir pour faire émerger un projet d'une qualité architecturale ou plastique exceptionnelle mais plutôt d'arriver à injecter des doses de réflexions formelles et ergonomiques dans un projet et une architecture ordinaire pour rendre ce projet plus abouti et plus cohérent.

Cet exemple est intéressant également car le conseil s'est déroulé sur 2 rendez-vous ; en attendant peut-être d'autres rendez-vous, ce qui permet une intervention « au long cours » et donc plus aboutie et constructive.



Problématique : quelle implantation ?

Il s'agit de la construction d'une maison sur un terrain relativement petit et étroit, située à Montferrand-le-Château. Le premier rendez-vous a porté sur la localisation envisageable de la maison sur le terrain. Diverses hypothèses ont été examinées et deux ressortaient particulièrement.

La première hypothèse proposait d'implanter la maison d'une limite latérale à l'autre limite latérale du terrain, permettant de créer une hiérarchie entre espace public de la rue avec une zone de stationnement et espace privé et intime du jardin. Cette hypothèse permettait également de rapprocher la maison de la rue et donc de profiter d'une surface de jardin plus compacte et plus unifiée. L'inconvénient venait de l'orientation des façades car l'exposition la plus favorable (Sud) se trouve du côté de la rue. En effet, prévoir de grandes baies vitrées côté rue, pour bénéficier du soleil du Sud, pourrait provoquer des problèmes d'intimité.

La deuxième hypothèse consistait à positionner la maison à la fois sur une limite séparative avec le terrain voisin (au Nord Ouest), et plus au centre dans la profondeur du terrain. C'est le garage qui était positionné sur la limite séparative. Cette implantation permettait de bénéficier d'une partie de jardin côté Sud, avec des façades bien exposées, permettant de grandes surfaces vitrées sans perdre d'intimité. La position de la maison en limite de terrain facilitait malgré tout un usage du terrain assez confortable avec une fluidité entre la partie côté Sud et la partie côté Nord.

À l'issue de ce rendez-vous la propriétaire du terrain est allée contacter des professionnels de la construction.

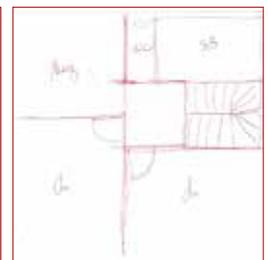
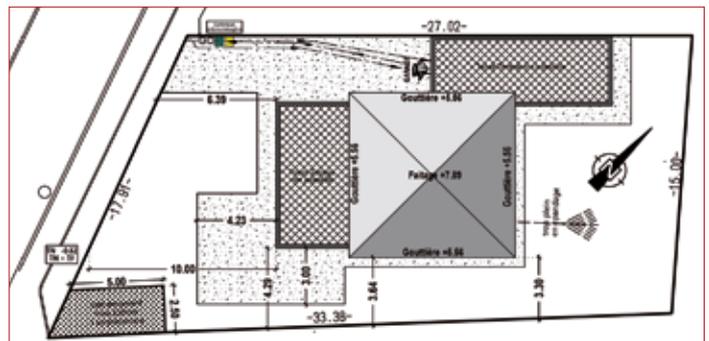
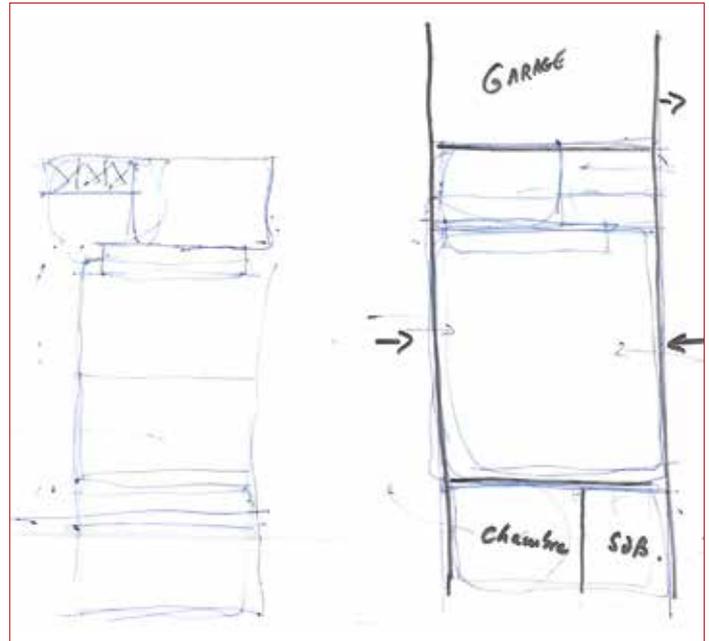
Quelques semaines plus tard, un deuxième rendez-vous a eu lieu. Les plans réalisés par un constructeur montrent que c'est la solution avec un garage en limite qui a été retenue.

Problématique : quel agencement interne ?

La propriétaire du terrain se heurte maintenant à un problème d'organisation interne. En effet, le projet proposé par le constructeur aboutissait à la création de chambres à l'étage situées sous des expositions peu favorables.

La réflexion a alors porté sur la position de l'escalier afin de permettre de localiser différemment ces chambres. L'escalier pourrait être déplacé de la façade Nord Ouest à la façade Nord-Est pour permettre d'installer les deux chambres de l'étage et le bureau mezzanine sur les façades Sud-Est et Sud-Ouest. Cela impliquerait de modifier également le rez-de-chaussée en déplaçant le cabinet de toilettes pour le situer près de la porte d'entrée.

Cette hypothèse implique également de réfléchir sur l'architecture de la maison car actuellement une partie du



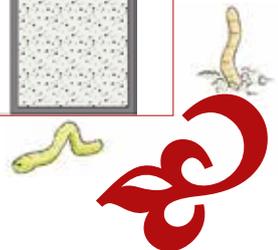
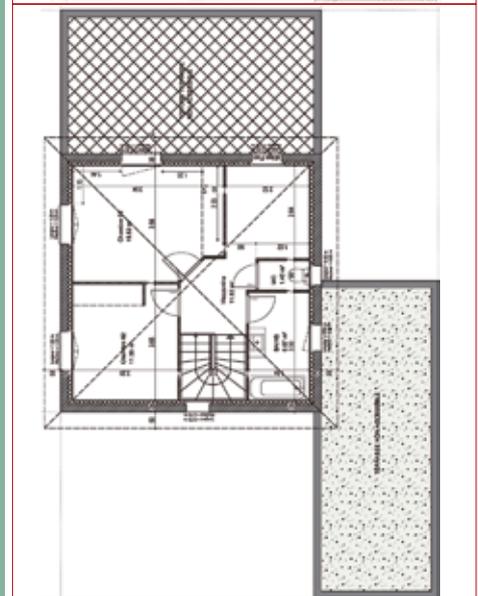
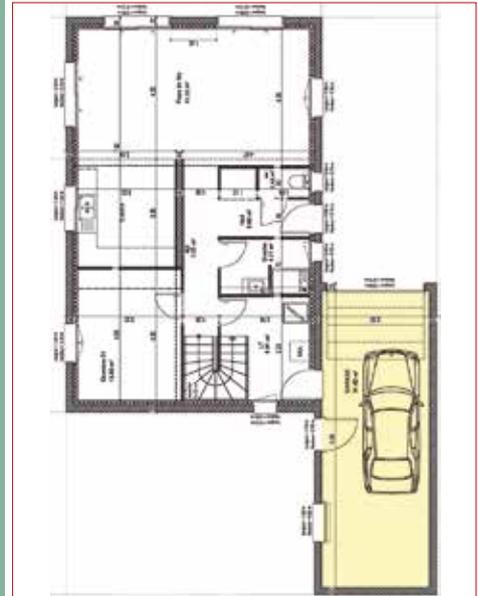


séjour au Sud-Ouest se trouve sur un seul niveau avec un toit à trois pans. Le corps principal de la maison sur deux niveaux recevra un toit à quatre pans et le garage un toit plat. La présence de chambres et du bureau au Sud-Ouest de l'étage oblige à supprimer le toit à trois pans pour permettre la création de fenêtres sur cette façade. Cela permet aussi de simplifier l'architecture de la maison qui n'aura que deux types de volumes au lieu de trois (un volume sur deux niveaux avec un toit en tuiles pour le corps principal de la maison, un volume à toit plat pour le garage et pour une partie du séjour). Il est possible d'imaginer que cette toiture plate au-dessus du séjour puisse servir de terrasse accessible depuis les chambres et le bureau de l'étage.



Intérêt de l'intervention du CAUE :

- proposer une implantation de la maison permettant une utilisation la plus aisée et fluide des espaces extérieurs,
- homogénéiser l'architecture de la maison pour une plus grande sobriété des volumes,
- aider à la réorganisation intérieure de la maison pour répondre aux besoins de la propriétaire,
- apporter un regard critique, une expertise par rapport à des plans de constructeurs.



Conseiller les Collectivités

Ouvert à tous
Service gratuit

Construction
Rénovation
Extension
Soucis techniques
Accompagnement personnel

Cette mission d'ingénierie territoriale a pour but d'aider les collectivités locales (communes, groupements de communes, ...) à appréhender leurs aménagements, leurs constructions, à faire appel aux professionnels compétents, dans la perspective d'améliorer le cadre de vie.

Le CAUE est donc régulièrement amené à conduire des réflexions préalables visant à permettre aux élus de se prononcer sur l'opportunité d'un projet de construction, d'urbanisme ou de paysage qu'il s'agisse par exemple de l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur particulier, de la réalisation d'un équipement ou de la réaffectation de bâtiments communaux. L'objectif n'est pas toujours d'aboutir à une réalisation, mais plutôt de donner aux élus une réflexion d'ensemble pour une aide à la décision en toute connaissance de cause.

L'intervention du CAUE est plus pertinente lorsqu'elle se situe le plus en amont possible. Elle consiste en un dialogue ouvert susceptible d'apporter plus-value culturelle et meilleure prise en compte de l'intérêt général. À cette fin, le CAUE met en œuvre tous les moyens nécessaires, tels que scénarii, schémas de principes, simulations, cahiers de recommandations, visites de sites...

2 architectes, 1 paysagiste, 1 urbaniste, ont en charge l'accomplissement de cette mission : tous situés en dehors des liens contractuels et financiers de la maîtrise d'œuvre. Ceci met le CAUE en position d'indépendance pour rechercher avec le maître d'ouvrage la qualité et l'innovation dans les solutions proposées.

Chaque étude fait l'objet d'une remise de plaquette dans laquelle figure un diagnostic de l'état actuel de l'ouvrage ou de l'espace public, accompagné de préconisations en termes de rénovation et de valorisation. L'architecture (construction neuve ou réhabilitation) reste le domaine privilégié d'intervention du CAUE.

**En 2019, le CAUE a accompagné 47 demandes
dans ses 4 domaines d'intervention.**

Architecture | avis sur des bâtiments : réorganisation, extension, agrandissement, nouvelle destination...

Avanne-Aveney, Belvoir, Chauenne, Fuans, Geney, Glere, le Luhier-Montbeliardot, Maïche, Métabief, Oye et Pallet, Villeneuve d'Amont

Patrimoine | avis sur du petit patrimoine : restauration, avis ponctuel, mise en sécurité...

Bolandoz, Communauté de Communes Frasnes - Dugeon, Indevillers, Levier, Montfaucon, Pays de Clerval

Aménagement | avis et étude d'aménagement de centralité, de quartier, de rues, de zone constructible, d'entrées de village, autour d'un bâtiment, déplacement de monuments aux morts, d'une place, d'un cimetière, aménagement paysager...

Arcey, Autechaux-Roide, Avanne Aveney, Bannans, Bizot, Blamont, Breconchaux, Chenecey Buillon, Gonsans, La Chenalotte, Montfaucon, Morteau, Pays de Clerval, Pays Horloger, premiers sapins, Syndicat Mixte Métabief Mont d'Or

Urbanisme-planification | accompagnement dans les procédures d'urbanisme, inventaire du patrimoine, animations, AVAP, Suivi SPR, suivi SCOT, PLU, PCAET...

Communauté de Communes Frasnes - Dugeon, Communauté de Communes du Grand Pontarlier, Communauté de Communes Loue Lison, Communauté de Communes Portes du Haut-Doubs, Fontenelles, Fournet Blancheroche, Grand'Combe des Bois, Maïche, Métabief, Montbéliard, Pert Doubs Central

Accompagnements réalisés

ZOOM | L'urbanisme par le jeu sur la Communauté de Communes Frasne-Drugeon

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, la Communauté de communes Frasne-Drugeon a organisé au cours du mois d'avril 2019 trois demi-journées d'information à la population sur l'urbanisme dans les communes Frasne, La Rivière-Drugeon et Vaux-et-Chantegrue. Intitulé « **Le PLUi, Quésaco ?** », ces rencontres avaient pour objectif, sous forme d'expositions, ateliers et jeux, de permettre à la population de découvrir ce qu'est le PLUi et de partager leurs avis sur le territoire.

Le CAUE a participé à ces journées en animant un atelier permettant d'aborder les différentes thématiques traitées par le PLUi :

- l'environnement,
- l'habitat,
- le paysage,
- l'architecture,
- le développement économique,
- les déplacements,
- ...

Pour travailler toutes ces dimensions, nous avons choisi de créer un outil ludique, simple et agréable : le jeu. Plus précisément, « le jeu de la roue » : 6 cases différentes, 6 jeux différents.

« **D'accord / Pas d'accord** », pour lancer le débat sur une thématique traitée par le PLUi,

« **Photos !** », pour aborder les représentations que chacun se fait de l'avenir du territoire, mais aussi les attentes, « **Si je pouvais...** », pour recueillir les souhaits des participants dans leur quotidien,

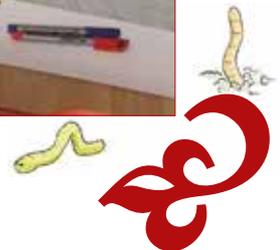
« **La carte** », pour révéler des lieux appréciés, des parcours fréquentés à pied, à vélo ou en voiture

« **Je sais** » et « **Je sais pas** », pour aborder des connaissances issues du diagnostic du PLUi,

L'objectif de notre atelier était triple :

- disposer d'un outil adaptable (jouer seul ou à plusieurs),
- recenser des pratiques,
- et transmettre des connaissances...

Suite à cet atelier, un bilan a été transmis à la Communauté de communes. Il fait la synthèse des propos entendus, des propositions faites, des ressentis, des attentes et des besoins. Ce « jeu de la roue » a aussi permis de diffuser une information simple sur le PLUi, son importance et les outils pouvant être mobilisés pour l'avenir du territoire.



ZOOM | Réorganisation d'un logement communal à Fuans

1/ La commune de FUANS a fait appel au CAUE pour l'aider dans sa réflexion concernant l'organisation spatiale à envisager et les travaux à prévoir pour l'un des logements situé au-dessus de la mairie. Nous avons recommandé d'élargir la zone d'étude à l'ensemble du bâtiment pour une vision globale puis répondu à la question posée.

Les dispositions à améliorer sont d'abord listées, avec par exemple :

- l'escalier sud d'accès au logement du 2e étage est-il confortable ? Est-il raisonnable d'envisager sa modification par un accès intérieur ?
- l'isolation thermique sur les parois périphériques n'est-elle pas à améliorer ?
- peut-on intervenir par l'autre côté de la cloison, dans le logement voisin pour l'isolation thermique et phonique ?
- la porte d'entrée du logement, positionnée au droit de la dernière marche de l'escalier, ne devrait-elle pas bénéficier d'un dégagement plus confortable ?

Le premier document transmis à la commune regroupe plusieurs propositions d'organisations en plan, avec les avantages et les inconvénients de chaque disposition spatiale.

AVIS SUR LA RÉORGANISATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL À FUANS

La commune a fait appel au CAUE pour l'aider dans sa réflexion concernant l'organisation spatiale à envisager et les travaux à prévoir pour l'un des logements situé au-dessus de la mairie.

Nous avons recommandé d'élargir la zone d'étude à l'ensemble du bâtiment pour une vision globale puis répondu à la question posée.

Les dispositions à améliorées sont d'abord listées, avec par exemple :

- L'escalier sud d'accès au logement du 2e étage est-il confortable? Est-il raisonnable d'envisager sa modification par un accès intérieur?
- L'isolation thermique sur les parois périphériques n'est-elle pas à améliorer?
- Intervenir par l'autre côté de la cloison, dans le logement voisin est-il envisageable pour l'isolation thermique et phonique?
- La porte d'entrée du logement, positionnée au droit de la dernière marche de l'escalier, ne devrait-elle pas bénéficier d'un dégagement plus confortable?

Le premier document transmis à la commune regroupe plusieurs propositions d'organisations en plan, avec les avantages et les inconvénients de chaque disposition spatiale.



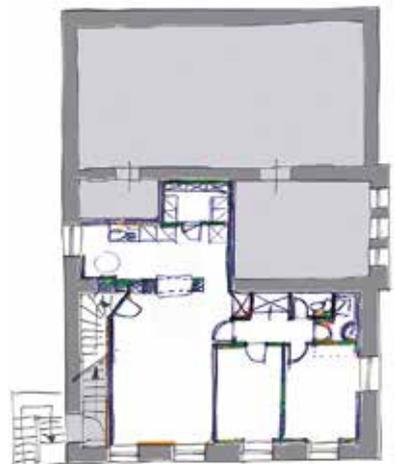
À la suite de la présentation de l'étude en mairie, la disposition spatiale de la solution numéro 1 a été préférée.

Le dessin suivant a donc été réalisé, sur la base de cette solution en ajoutant une petite salle de bain côté nuit et en libérant un espace cellier avec salle des machines donnant sur la cuisine.

La commune a été invitée à nous recontacter pour élaborer un cahier des charges en direction d'architectes qui prendrait en charge le projet et le chantier, le cas échéant. Le logement ayant été reloué entre temps, la commune s'est laissée du temps pour organiser cet aménagement.

2/ Par ailleurs, la commune de Fuans nous a également posé la question de la couleur à appliquer pour repeindre les volets de la mairie et des logements attenants.

Nous avons conseillé la commune sur le coloris et recommandé de réaliser une peinture à base de terre colorée, d'eau, de farine de froment, de savon de Marseille et d'huile de lin. Élaborée à base de matériaux naturels et facile à mettre en œuvre, c'est une peinture extrêmement durable que nous conseillons régulièrement.





ZOOM | Réflexion Globale du Village de Blamont (Réaffirmer le Rôle de la Place des Tilleuls)



En juin 2018, la commune de Blamont prévoyait diverses évolutions à moyen terme dans son centre de village :

- le déplacement de la mairie,
- la création d'une maison médicale dans une ancienne construction,
- la création d'un espace public sur une parcelle libre.

Elle a sollicité le CAUE du Doubs afin de disposer à « mi-mandat » d'un regard extérieur et critique sur le fonctionnement, l'aménagement et l'organisation des espaces publics du village, dans la perspective de la réalisation de ces divers projets.

La commune souhaitait disposer d'un regard et de propositions relatives à un projet plus global « d'embellissement » du village, au travers de son patrimoine architectural et paysager, notamment :

- la redéfinition de l'espace central que constitue la place des Tilleuls,
- la gestion du stationnement, notamment au niveau du collège et des écoles,
- le traitement des entrées de village en termes de sécurité et de qualité paysagère,
- un travail sur la signalétique,
- le lien physique d'une aire de jeux avec le centre du village.

Ainsi, au-delà d'un regard « expert », elle souhaitait disposer de pistes d'amélioration et de scénarios envisageables.

Les réflexions menées ont amené le CAUE à répondre à différents enjeux :

- **conforter** le centre autour de la place,
- **assurer** les connexions piétonnes entre les différents équipements en présence,
- **gestion** du stationnement,
- **renforcer** le rôle de la place : la définir comme un équipement à part entière, comme un espace public partagé de qualité,
- **gestion** des flux automobiles : faciliter les sorties du village et éviter de complexifier davantage le fonctionnement existant,
- **conforter** des continuités piétonnes avec un traitement des espaces différent selon le site : centre historique, collège, place des Tilleuls,
- **mettre en valeur** le patrimoine.



Vue existante

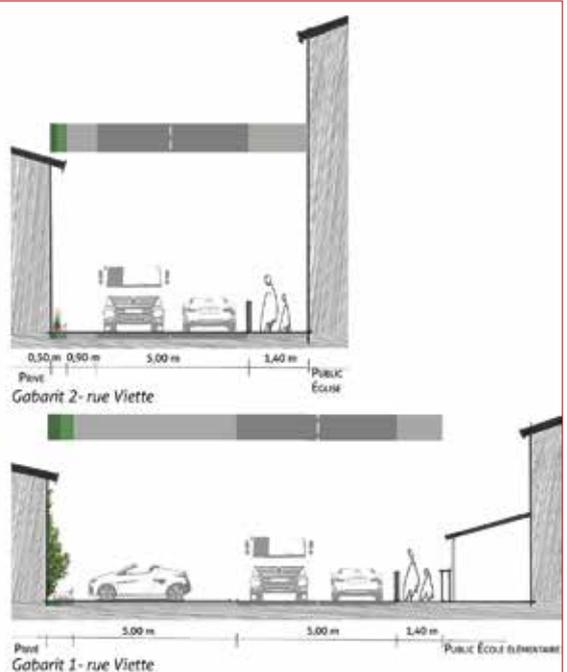
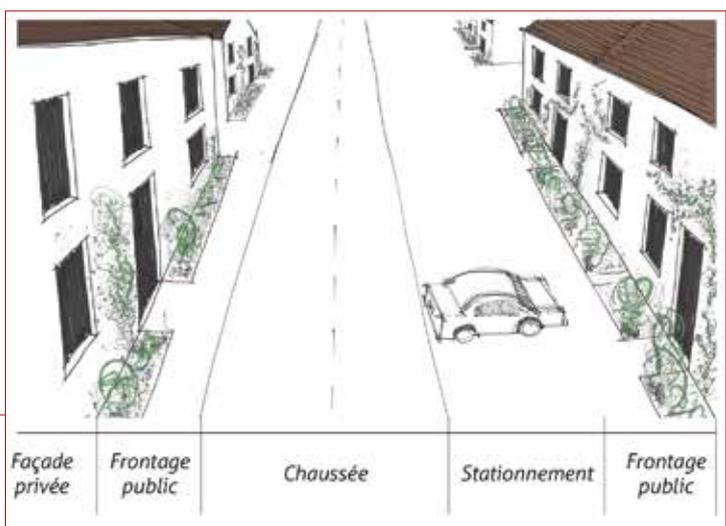


Vue projetée



Plan de Situation - Hypothèse





En janvier 2019, la commune de Blamont a souhaité approfondir la réflexion sur deux sites.

Site 1 - Un espace libre entre l'ancien haras et la médiathèque (dent creuse en lien direct avec la place des Tilleuls) : la question de l'accès carrossable pour les ateliers communaux situés à l'arrière de la parcelle contraignaient son aménagement. Des scénarii d'aménagement ont été proposés avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Site 2 - Le parvis de l'église et ses alentours : la réflexion sur ce parvis nécessitait de repenser les sens de circulation des rues alentour, afin de garantir une fluidité des flux. Il a été proposé d'affirmer un réel parvis devant l'église, de matérialiser le stationnement, de sécuriser et apaiser la rue, comprenant plusieurs équipements et commerces qui participent à sa structuration (école, église, boulangerie...). Ces fonctions méritaient d'être confortées par un réinvestissement du « frontage », avec comme enjeux de créer une ambiance, de contribuer à la diminution des vitesses routières et à l'attention des automobilistes, de redonner un sentiment de sécurité aux piétons et d'améliorer la qualité d'aménagement.

La qualité du frontage passe par la présence de signes de vie et d'usages marquant l'espace : voies piétonnes, végétalisation... Elle nécessite une distinction claire de ces différents usages et une plus grande place donnée aux riverains et aux piétons.

En janvier 2020, la CAUE a été contacté pour participer à une réunion ayant pour objet l'aménagement du secteur de la propriété Mignerey à Blamont, en lien avec le projet d'implantation d'une salle de sport afin de s'assurer de la bonne concertation. Il sera question de travailler avec l'ADU du Pays de Montéliard à la proposition d'accompagnement, à la programmation et à la définition d'un cahier des charges afin de réaliser une insertion de qualité de ce bâtiment dans un contexte paysager, urbain et architectural indéniable.

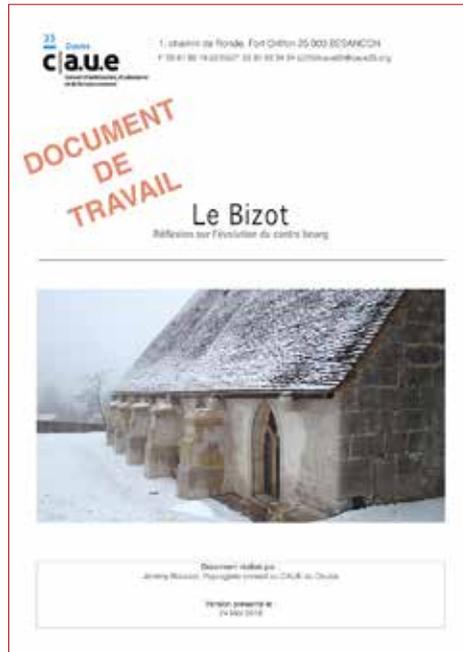


ZOOM | Requalification du centre-bourg du Bizot

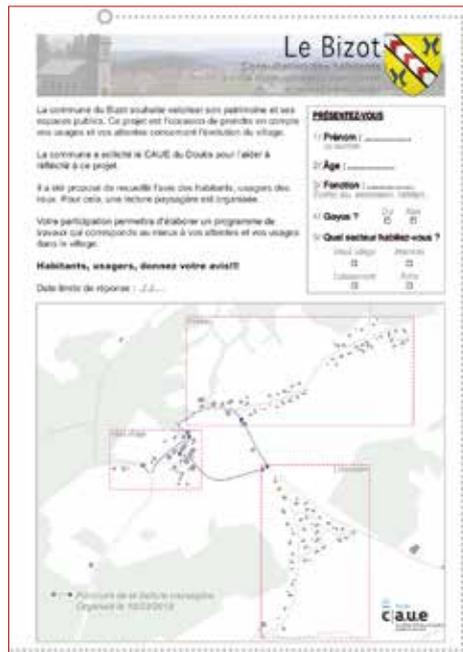
Le CAUE a été sollicité pour donner un avis sur une future étude d'aménagement urbain. Celle-ci concernait le centre historique de la commune du Bizot, située dans le Pays Horloger. Mais durant la visite du site, il s'est avéré que les enjeux et les besoins allaient bien au-delà d'un simple aménagement urbain.

La commune possède en effet un patrimoine important, compris dans un ensemble urbain relativement atypique. La première était donc de faire un point sur l'état de la commune. L'organisation et l'histoire de la commune devaient être valorisées, les interventions en ce sens devaient être hiérarchisées. L'accompagnement de la commune a été global et évolutif.

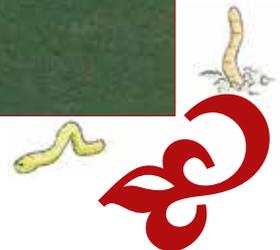
1 - Dans un premier temps, le CAUE a compilé l'ensemble des études existantes et a établi un état des lieux exhaustifs. Afin d'étudier les opportunités financières pour permettre la requalification du centre-bourg, le CAUE a initié et animé une réunion avec les acteurs et partenaires éventuels. À l'issue de cette réunion, une candidature au titre des Petites Cités Comtoises a été envisagée.



2 - La commune a demandé au CAUE de l'accompagner dans son souhait de postuler au titre de « Petite cité de caractère Bourgogne Franche-Comté », notamment en organisant le volet sensibilisation des habitants. Cette concertation s'est concrétisée par une enquête informative auprès des habitants, ainsi que par une lecture de paysage, ce travail de concertation a permis d'impliquer les habitants dans le projet de revalorisation du centre-bourg, en les informant des enjeux, et en leur demandant de s'exprimer sur les différents projets.



Aujourd'hui, la commune a obtenu le label de « petite cité de caractère », et continue de travailler sur la revalorisation de son centre ancien. La collaboration avec le CAUE continue.



ZOOM | Aménagement d'une zone constructible à Gonsans

Le souhait de la commune de Gonsans est de réaliser un projet de logements neufs sur un espace non bâti, en «dent creuse». Le site est en zone constructible de la carte communale approuvée en 2013.

Cette parcelle comprend une maison de village datant des années 1920, vacante depuis plusieurs années. Cette opportunité foncière facilite l'accès au tènement foncier situé à l'arrière, et permet d'ores et déjà à la commune d'être partie prenante de l'opération à venir. Elle a sollicité le CAUE pour la réalisation d'une étude préalable, dans le but d'envisager rapidement une estimation des coûts d'aménagement du site. Le présent document propose ainsi des scénarios et principes d'organisation de cet espace, en s'appuyant sur l'ensemble de ces éléments..

Le lotissement n'est pas un objet isolé mais un élément de développement d'un lieu s'inscrivant dans un tissu urbain, un patrimoine bâti préexistant dont il doit tenir compte.

Il ne doit pas être forcément limité à une voirie desservant des lots à bâtir de tailles similaires, sur la base de plans stéréotypés que l'on reproduit de manière systématique depuis plus de quarante ans sur l'ensemble du territoire, et qui donnent souvent naissance à des quartiers dortoirs mornes.

La recherche de nouvelles formes urbaines, parfois innovantes, doit permettre :

- de répondre aux aspirations des usagers pour un lieu de vie agréable à vivre,
- de créer un nouveau quartier qui participe à l'identité de la commune par la qualité de ses espaces publics partagés.

Le patrimoine végétal préexistant peut largement participer à la qualité et à la valorisation du projet : bois, bosquets, arbres isolés, haies, perspectives à protéger ou à mettre en valeur.

S'appuyant sur l'existant, le projet paysager doit permettre :

- de valoriser ou d'atténuer l'impact des aménagements,
- de créer une ambiance paysagère propre au nouveau quartier tout en assurant le lien et l'insertion avec l'espace environnant.

Des prescriptions doivent aussi permettre la réalisation de constructions de conception architecturale contemporaine. Pour ce type de projets, créatifs et novateurs par définition, la qualité de leur architecture doit permettre une intégration satisfaisante dans leur site d'accueil.

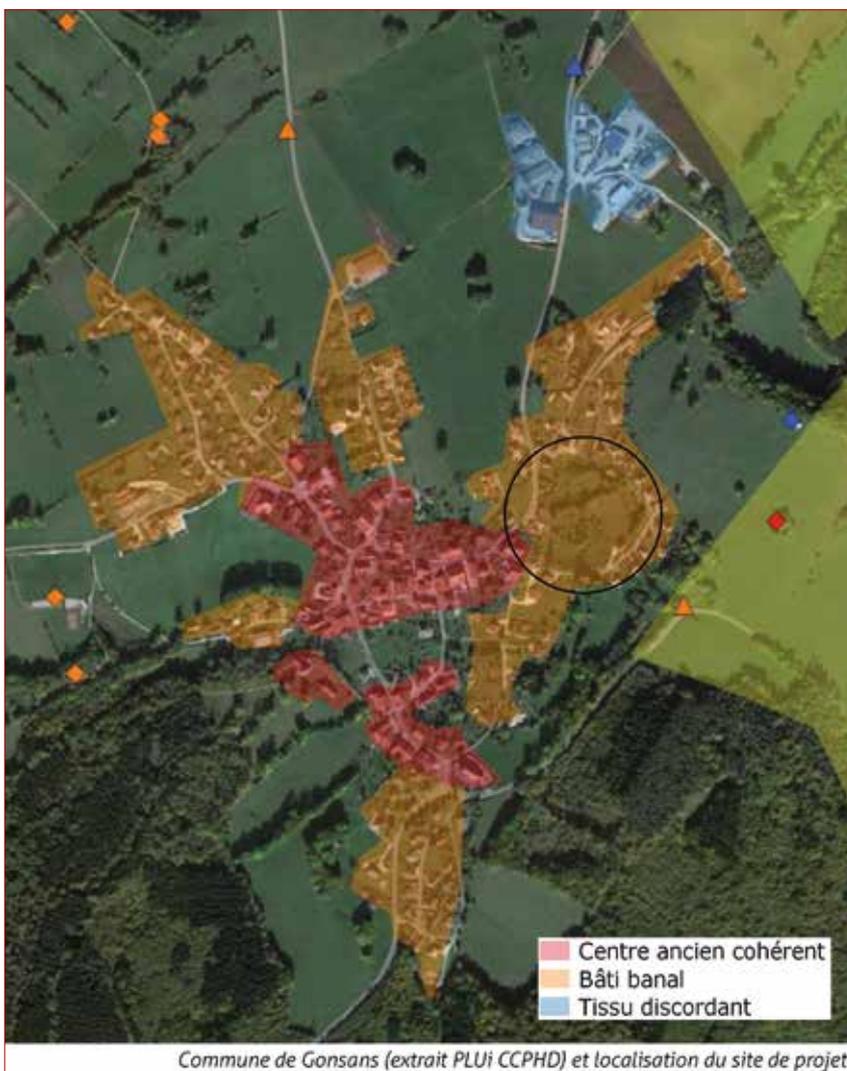
Présentation de la commune

La commune de Gonsans est établie sur les versants de deux collines, sur le premier plateau du massif du Jura. Le village se situe à une quinzaine de kilomètres de Valdahon et à environ 25km de Besançon.

L'architecture patrimoniale du village est marquée par la présence de fermes (corps de bâtiment imposants, levées de grange), demi-croupes, fontaine-lavoir... principalement dans le centre ancien.

Le vieux village, centre de la commune, est aujourd'hui entouré par des constructions plus récentes à partir de divers axes routiers, créant une morphologie urbaine en «doigts de gant», et rendant plus difficile la lecture historique du village.

Le tissu bâti conserve plusieurs «grands» espaces non bâtis.





Vue 3 - la vue depuis le haut du site offre un panorama sur le massif du bois de la cote du M

Description du site « Derrière chez Lilot »

Le site du projet est situé dans le quart Nord-Est de la commune, au lieu-dit « Derrière chez Lilot ».

Plus des 3/4 de cet espace est concerné par un périmètre de protection au titre des monuments historiques : périmètre de 500 mètres autour de l'église avec principe de covisibilité.

Il est constitué d'une douzaine de parcelles privées non bâties, bordées par des habitations, pour une surface totale d'environ 2 hectares.

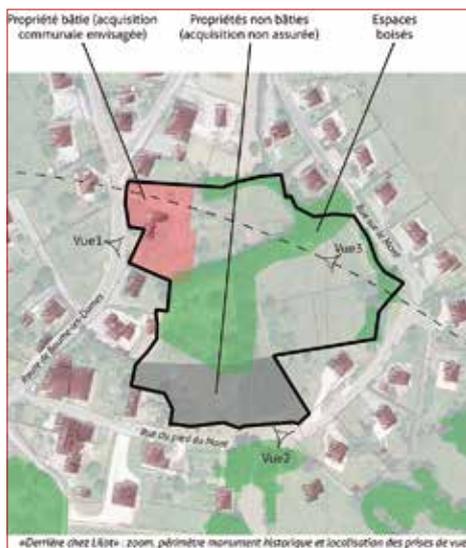
Le terrain est composé de prés, haies, bosquets et quelques arbres épars. Le couvert boisé représente environ un quart des espaces.

Le site « Derrière Chez Lilot » est fortement marqué par la pente, principalement selon un axe Est-Ouest.

La visite sur le terrain a permis d'affiner l'analyse cartographique : les talus ont notamment été créés le long des rues du pied du Mont et sur le Mont, accentuant la pente en direction du site de projet sur les 20 premiers mètres.

La présence d'une forte pente est un élément essentiel à prendre en compte dans le projet, notamment concernant :

- la question de la gestion des eaux de pluie,
- l'implantation du bâti,
- les accès et les voies de circulation,
- l'insertion paysagère du projet.

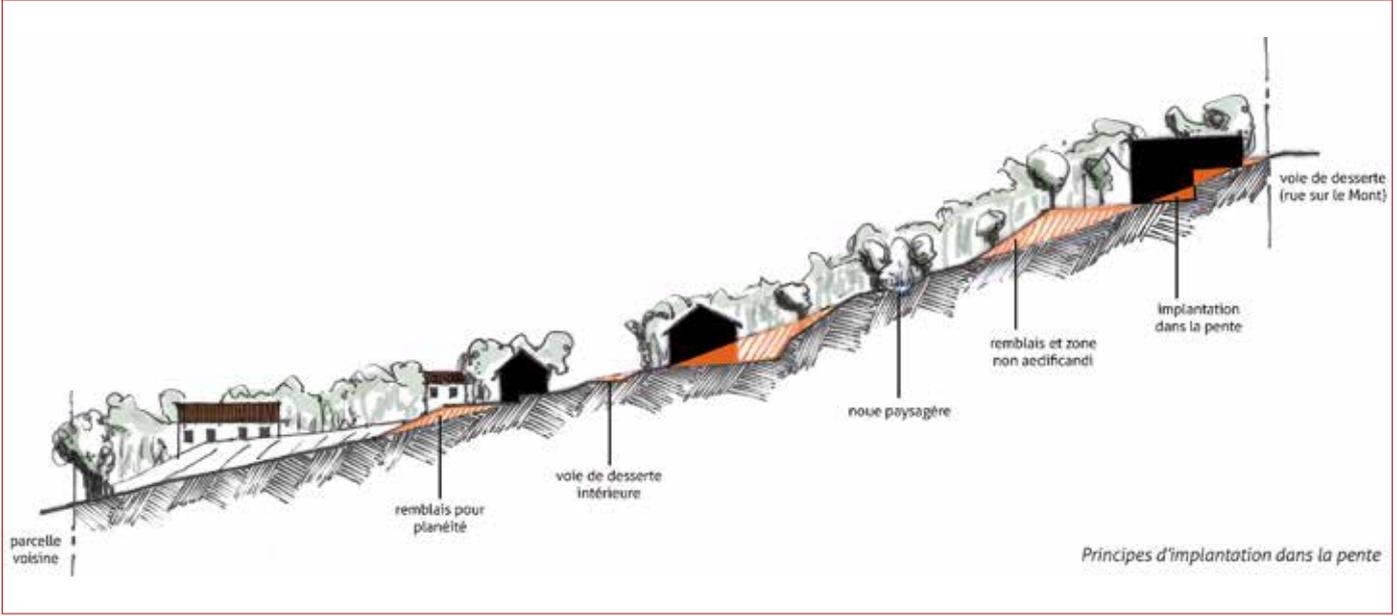


Principes d'aménagement

La réflexion relative à l'aménagement du site nécessite de prendre en compte l'ensemble du lieu-dit, sans exclure a priori les parcelles dont l'acquisition n'est pas assurée à ce jour. L'aménagement doit être pensé dans sa globalité afin de porter une réflexion plus aboutie sur le fonctionnement futur du secteur : accessibilité et circulations, implantation et typologie du bâti...

- connecter le nouveau quartier aux voiries existantes,
- conserver les haies boisées existantes,
- assurer une gestion des eaux pluviales sur le tènement foncier,
- favoriser l'intégration du bâti au regard de l'existant,
- penser l'implantation du bâti dans la pente,
- travailler l'insertion du projet dans le grand paysage.





Hypothèses d'aménagement

Scénario 1 : diversité et intimité

Ce scénario prévoit la production d'une vingtaine de logements (6 collectifs et 15 individuels), avec la démolition du bâtiment vacant situé route de Baume-les-Dames et la reconstruction d'un bâtiment plus «imposant».

La végétation est préservée et même confortée. Les limites boisées entre les parcelles favorisent l'intégration des nouvelles constructions et l'intimité de leurs occupants.

La pente offre des perméabilités visuelles et des vues sur le grand paysage. A l'est, là où la pente est la plus forte, trois logements sont accessibles par la rue sur le Mont. Les parcelles sont plus généreuses, mais assurent aussi une fonction de gestion des eaux pluviales, en lien avec la noue.

Une partie reste non constructible (zone non aedificandi). Les accès se font par une voie à sens unique depuis la route de Baume-les-Dames.

Des cheminements doux se prolongent vers les rues du pied du Mont et sur le Mont.

Deux espaces de stationnement public paysager sont disposés au nord et au sud du site.

Scénario 1 : diversité et intimité



Scénario 2 : diversité et évolution

Ce scénario permet une réalisation en 2 temps, en excluant dans un 1^{er} temps les parcelles situées au sud.

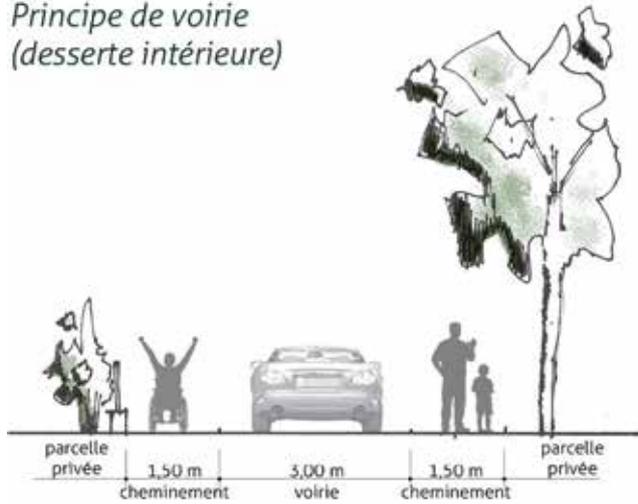
Il prévoit la production d'une quinzaine de logements individuels, mais avec une plus grande proximité des constructions.

L'implantation des logements suit deux lignes directrices :

- prise en compte du relief (implantation préférentielle parallèlement ou perpendiculairement au relief), pour limiter le terrassement et faciliter l'accès,
- proximité à la voirie (5 mètres maximum), pour créer une ambiance de rue villageoise.



Principe de voirie (desserte intérieure)



Scénario 2 : densité et évolution



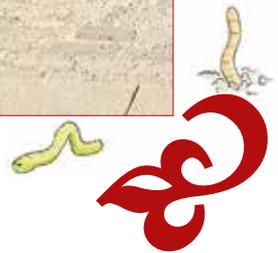
Les haies d'arbres sont préservées. L'accès aux logements situé le long de ces haies est possible en créant des passages traversant entre les arbres.

La largeur de voirie est également de 6 mètres. Son usage évolue au fil du temps, d'une voie à double sens à une voie en sens unique avec cheminements doux. Un espace de retournement est ainsi prévu dans un 1er temps, donnant accès à un espace aux fonctions multiples : stationnement paysager, gestion des eaux pluviales en lien avec la noue...

Une 2^e phase permettra d'assurer un bouclage par la rue du pied du Mont (ER à inscrire au PLU).

L'inscription des constructions dans la pente

Compte-tenu de la configuration du site, il est préférable d'envisager un projet «sur mesure» plutôt que d'y adapter un modèle de maison «sur catalogue». La prise en compte de la pente naturelle lors de l'élaboration des projets de construction doit permettre l'implanter au mieux. Mal pensés, les travaux de terrassement s'avéreront coûteux et inesthétiques.



Conseiller les Collectivités et les agriculteurs

Ouvert à tous
Service gratuit

La participation aux jurys de concours

Le CAUE est régulièrement sollicité pour participer aux travaux de jurys de maîtrise d'œuvre. Cette participation se fait à la demande. Les architectes du CAUE participent parfois aux réunions techniques de préparation des jurys.

En 2019, le CAUE a participé à 8 jurys de concours

BESANÇON

Mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Groupe Scolaire – Nouveau Groupe Scolaire Tristan Bernard - Éco Quartier des Vaîtes

1^{ère} commission le 03/04/2019 : Choix des candidats ;
2^e commission le 11/07/2019 : Choix du Lauréat.

ISLE-SUR-LE-DOUBS

Mission de Maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation et Extension du Bâtiment de la Halle aux Grains – Espace de Rencontres et d'Échanges Culturels

1^{ère} commission le 27/05/2019 : Choix des candidats ;
2^e commission le 09/09/2019 : Choix du Lauréat.

BAUME-LES-DAMES

Mission de Maîtrise d'œuvre pour la Construction d'un Groupe Scolaire et Péri-scolaire BEPOS

1^{ère} commission le 11/09/2019 : Choix des candidats ;
2^e commission le 17/12/2019 : Choix du Lauréat.

BESANÇON

1. Mission de Maîtrise d'Oeuvre pour la Réhabilitation de 162 Logements situés 11 avenue Ile de France et 20-22-24 rue de Fribourg à Planoise

2. Mission de Maîtrise d'Oeuvre pour la Construction de 28 logements – Quartiers Fontaine Écu

1^{ère} commission le 08/11/2019 : Choix des candidats ;
2^e commission le 27/01/2020 : Choix du Lauréat.

SALINES ARC-ET-SENANS

Sélection de la maîtrise d'œuvre pour la conception du cercle immense

Jury de concours Avis autorisations « droit du sol » Villes et villages fleuris Bâtiments agricoles

1^{ère} commission le 20 sept 2019 : Choix des candidats ;
2^e le 08 déc 2019 : Choix du Lauréat.

CONCOURS ORGANISÉS PAR LE DÉPARTEMENT

Commission technique pour le choix du lauréat

VILLERS-LE-LAC

Restructuration du Collège 'Jean-Claude BOUQUET'

Commission du 24/06/2019

Rédaction et Analyse du 01/07/2019 - Qualité Architecturale et Insertion Paysagère

BETHONCOURT

Construction d'un Collège Innovant

Commission du 21/11/2019

Rédaction et Analyse du 25/11/2019 - Qualité Architecturale et Insertion Paysagère

Avis sur les autorisations « droit du sol »

Constatant une demande croissante, le CAUE a mis en place au début de l'année 2019 un service destiné à aider les services instructeurs des autorisations d'urbanisme du département (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager). Une adresse mail unique a été créée pour centraliser les demandes et faciliter les modalités de réponse : « avis.ads@caue25.org ».

Ce service répond à un objectif de conseil, d'information et de pédagogie. Il permet tant aux pétitionnaires qu'aux collectivités de disposer d'un avis sur la qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets, par une analyse de ses atouts et faiblesses, une alerte sur certains points de vigilance et des préconisations.

Au cours de l'année, une trentaine de demandes ont été traitées, en lien direct avec les services ou sur sollicitation des communes. Elles sont principalement situées dans les secteurs de la CC Lac et Montagne du Haut-Doubs, CC du Val de Morteau et Grand Besançon Métropole. Plus de la moitié des demandes concerne des logements individuels, les permis groupés restant peu nombreux et les permis d'aménager absents.

Le bilan réalisé par les services « autorisations droit du sol » est plutôt positif : dans une large majorité, les avis rendus par le CAUE

ont été utilisés pour justifier leur accord ou refus et faire évoluer les projets le cas échéant. En outre, nos avis ont parfois permis une rencontre avec le pétitionnaire, toujours dans un objectif d'amélioration du projet.

En 2019, 30 demandes traitées

Villes et villages fleuris

En juillet 2019, le CAUE a été sollicité pour participer au jury « Villes et villages fleuris ».

***En 2019, 7 journées ont été consacrées
à la participation de ce jury***

Insertion paysagère des bâtiments d'élevage

Dans le Doubs, département agricole par excellence, la qualité des bâtiments d'exploitation ou d'élevage constitue un véritable enjeu. Les paysages du département sont liés à l'image positive et valorisante de la ferme comtoise, et à l'activité agricole qui en découle.

Mais attentive aux nouvelles demandes de la société, l'activité agricole doit s'adapter de façon permanente, se renouveler, innover pour mieux atteindre ses objectifs. L'architecture des bâtiments agricoles suit cette mutation sans toujours tenir compte de son impact sur le paysage.

Dans le cadre du dispositif d'aide financière PMBE (Programme de Modernisation des Bâtiments d'Élevage), et en particulier de son volet « intégration paysagère », le CAUE accompagne les agriculteurs dans l'intégration de leurs constructions.

Cette mission de conseil auprès des agriculteurs s'effectue le plus en amont possible du dépôt de permis de construire, offrant ainsi les garanties de qualité des bâtiments et une bonne insertion dans le paysage, sans retarder le pétitionnaire dans ses démarches administratives.

Pour chaque projet, le paysagiste du CAUE rencontre l'agriculteur sur le site. Cette visite permet de prendre connaissance du contexte paysager dans lequel s'inscrit le bâtiment, et de discuter des premières préconisations avec l'agriculteur. Cela permet de vérifier qu'elles soient compatibles avec les contraintes techniques organisationnelles et environnementales des exploitations (circulations, bien-être animal, organisation du travail...).

Une fiche de recommandations sur la base de l'avant-projet est établie, proposant un appui méthodologique et pratique pour améliorer la qualité architecturale des bâtiments, les intégrer au mieux dans leur environnement, choisir les matériaux ou les couleurs les plus adaptés, et enfin améliorer le traitement des abords.

Sur ces bases, l'agriculteur se charge ensuite de la constitution de son dossier de permis de construire, auquel il joint la fiche de préconisation du CAUE. Il peut ensuite déposer sa demande de subvention.

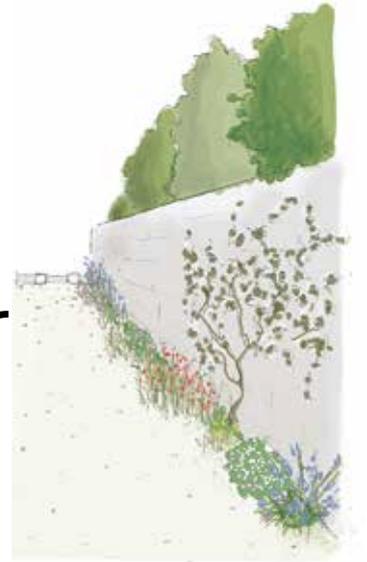
***En 2019, 20 dossiers
ont été étudiés et accompagnés par le paysagiste du CAUE
Les dossiers sont stables par rapport à 2018.***





le CAUE du Doubs

sensibiliser



Assemblée générale 2019

2020

ic



La mission «sensibilisation » fait partie de la loi sur l'architecture.

*« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.»
(art.7 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977)*

Au-delà de l'approche sensible, la découverte des domaines qui participent à la construction de notre cadre de vie (architecture, urbanisme, paysage et environnement) nécessite le partage de regards et d'expériences avec les acteurs de la construction et de l'aménagement de l'espace : maître d'ouvrage, architecte, urbaniste et/ou paysagiste.

Cette découverte recouvre différentes actions à destination de tout habitant quel que soit son âge et son rôle dans la société.

Selon le contexte et le type de public, ces actions prennent des formes variées : création d'ateliers en milieu scolaire, d'ateliers maquettes, de jeux éducatifs, d'ateliers participatifs, contribution à des forums, salons, manifestations, élaboration de programmes de formation, organisation de visites commentées, de lectures de paysage, animation de concertation...

L'approche CAUE est pédagogique et répond aux enjeux de la société. Ses actions sont prétextes à la création de supports et d'outils de médiation (reportage photographique, maquettes, modélisation, recensement, référencement, cartographie...).



Sensibiliser le jeune public

Primaire
Collège
Lycée
Hors milieu scolaire

Le CAUE sensibilise les élèves afin de les éveiller aux qualités de leur cadre de vie et de les préparer à devenir des citoyens attentifs. Il accompagne les enseignants qui intègrent la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leurs projets pédagogiques. En sensibilisant les publics scolaires à l'espace construit, le CAUE prépare la génération des citoyens de demain à devenir des acteurs attentifs à l'environnement.

Le CAUE réalise à cet effet des interventions à plusieurs niveaux :

- enseignants, chefs d'établissements, collectivités dans le montage d'un projet culturel dans les domaines de l'architecture, urbanisme et paysage,
- développement des projets artistiques et culturels (PAC), résidences et ateliers de pratiques artistiques,
- création d'outils (carnets de visite, questionnaires, diaporamas...), ateliers.

En concertation avec les enseignants demandeurs d'un projet Architecture et avec la DAAC (Délégation Académique à l'Action Culturelle), le CAUE apporte ses compétences et propose ses ressources (documents, réseau de professionnels, sites et édifices). Grâce à un partenariat privilégié avec la DAAC de l'Académie de Besançon et le soutien financier de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, ces actions sont gratuites pour les établissements scolaires.

*Sur l'année scolaire 2018/2019,
1433 élèves du secondaire et primaire ont bénéficié d'un projet architecture
accompagné par le CAUE. Vous trouverez ci-dessous quelques projets.*

ZOOM | Les hangars de Thise : un patrimoine à découvrir

Objectifs :

Dans le cadre de la réhabilitation des hangars de l'aérodrome de Thise, il s'agissait d'accompagner les enfants de l'école de Thise à porter un nouveau regard sur leur cadre de vie et le patrimoine qui y est présent.

Moyens :

Interventions de Vincent et Karine architectes conseillers CAUE sous la forme d'ateliers ou jeux, dans les 6 classes de l'école. Au total, 6 professeurs et 150 élèves questionnés sur patrimoine. 3 à 6 interventions par classe ont été organisées.

Partenariat :

École et mairie de Thise, Radio campus, Club aviation et Alep architectes (maître d'œuvre et OPC du projet).

Le documentaire de cette action est consultable sur la chaîne Youtube du CAUE 25 :

« www.youtube.com/watch?v=tqrxVnazpNs »





ZOOM | Quel habitat pour demain ? Questions architecturales et environnementales

Objectifs :

Sensibiliser les lycéens à l'éducation de l'habitat et à son adaptation liée au changement climatique.

Moyens :

Réalisation d'un concours d'idées monté en partenariat avec les Inspections académiques de Besançon et Dijon.

126 lycéens en première STI2D-AC des 9 lycées de l'Académie de Dijon et Besançon ont participé pour la première fois à ce même concours selon la démarche de projet proposé par le CAUE25.

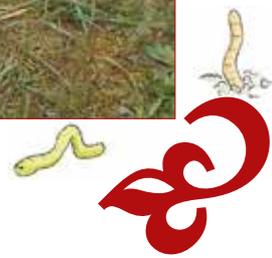
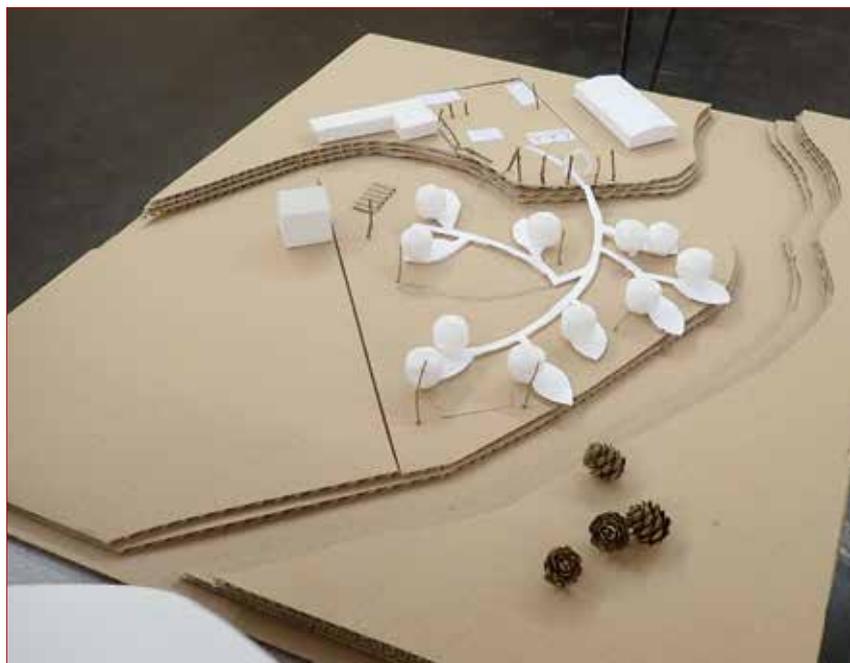
Montage d'un programme annuel de 12 séances (de novembre à mai) :

- partage d'une culture architecturale,
- programmation, écriture d'un cahier des charges,
- rencontre avec la ville,
- visite de site et diagnostic partagé,
- réflexion en maquette d'épannelage,
- conception en croquis,
- revues de projets,
- conception 3D.

Le 23 mai, cette opération s'est soldée par la présentation graphique et orale de leurs idées à la Minoterie à Dijon.

Partenariat : CAUE 21, 25, 39, 58, 70, 71 et 89 ; Inspections STI2D Dijon et Besançon, DRAC BFC.

Publics sensibilisés et territoire : 126 lycéens, 9 lycées (Hippolyte Fontaine et Les Marc d'or à Dijon ; Victor Hugo et Saint-Paul à Besançon ; Louis Aragon à Héricourt ; lycée du Bois à Mouchard ; lycée Pré Saint-Sauveur à Saint-Claude ; Fourier à Auxerre et René Cassin à Macon).



ZOOM | Architecture et patrimoine : regards de lycéens et apprentis

Objectifs :

Aider les lycéens et apprentis à porter un nouveau regard sur leur environnement construit et favoriser la réalisation d'un témoignage ou d'une installation in situ.

Moyens :

Pour réaliser cette opération, le CAUE 25, s'appuie sur :

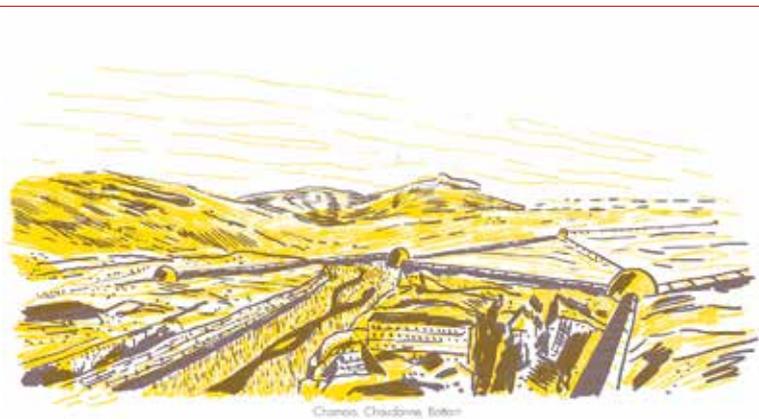
- le réseau des CAUE et de la Région pour diffuser une offre régionale,
- un réseau de professionnels formés (designer, architectes-photographes, écrivain, paysagistes concepteurs, artistes sonores, architectes, graphiste éditrice, auteur-illustrateur, ingénieur ...) pour proposer 30h d'ateliers pratiques étayant l'exploration du lieu via un domaine artistique.

Soit 215 élèves du secondaire ou en apprentissage et 16 enseignants accompagnés dans ce dispositif.

Exemple du projet développé au lycée P. A Paris à Besançon : regards sur Besançon dans 100 ans.

Les enseignants du lycée A. Paris ont candidaté à l'appel à projet en septembre 2018 pour faire travailler leurs élèves (de 1ère bac pro travaux publics et assistants d'architecte) sur Besançon à la manière de Luc Shuiten architecte exposé à la Saline Royale en 2018 avec ses projections de villes végétales.

Ainsi, le CAUE a proposé la constitution d'un binôme urbaniste-illustrateur : Stéphane Porcheret et Aurélien Houillère.



Après une réunion de cadrage et calage du projet réunissant les partenaires, enseignants et intervenants, Stéphane et Aurélien ont proposé aux élèves d'imaginer la ville de Besançon dans 100 ans en s'appuyant sur les piliers du développement durable et en exagérant (parfois pas tant que ça...) les phénomènes économiques, sociaux ou environnementaux actuellement à l'œuvre, et en les contextualisant dans la ville de Besançon afin de provoquer l'imagination. Par exemple : Que deviendrait Besançon si le climat devenait tropical ? Si la robotisation du travail était promue ? Si les énergies fossiles disparaissaient ?

Concrètement, 3 contextes de scénarios utopiques (ou dystopiques) construits avec les lycéens ont donné lieu à 30 heures d'ateliers de pratiques artistiques réparties sur 4 jours de mars à mai 2019 avec dans un premier temps l'écriture de récits d'habitants suivi de dessins et enfin d'illustrations sérigraphiées à l'atelier de Super Señor.

Les travaux exposés au lycée Pierre-Adrien Paris pour la restitution du 24 mai, ont été ensuite exposés dans le Hall D du Fort Griffon.

Les travaux exposés au lycée Pierre-Adrien Paris pour la restitution du 24 mai, ont été ensuite exposés dans le Hall D du Fort Griffon.

ZOOM | Interventions hors milieu scolaire

Le CAUE sensibilise les jeunes aux domaines de l'architecture, du patrimoine et du paysage afin de :

- les aider à porter un nouveau regard sur leur environnement,
- témoigner des qualités de leur cadre de vie,
- participer à la création d'un nouvel espace (exemple Chalezeule),
- explorer en maquette la conception d'espaces (exemple Mon mercredi architecture).

Ainsi, il accompagne les collectivités, les médiateurs culturels, les animateurs, les chargés de service éducation ou jeunesse qui souhaitent monter un projet culturel ou des ateliers dans les domaines de l'espace construit.

Le CAUE réalise à cet effet des interventions à plusieurs niveaux :

- accompagnement au montage du projet culturel (exemple stage C'est mon patrimoine sur Frasné-Drueon),
- développement d'offre culturelle en lien avec l'architecture (exemple Mon



mercredi architecture et les ateliers architecture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon),

- recherche d'intervenant (exemples stage C'est mon patrimoine sur Frasne-Drugeon et Mon mercredi architecture, Création de l'espace biodiversité de l'école de Chalezeule),

- création d'outils (jeux, diaporamas, enquêtes) et d'ateliers.

Exemple du projet développé avec la commune de Chalezeule : Participation à la création de l'espace biodiversité.

Dans le cadre de l'agrandissement de la cour de l'école, la commune souhaitait faire participer les jeunes à l'investissement et réaménagement de ce nouvel espace biodiversité et jeux (1^{er} contact juin 2018).

Le CAUE a ainsi proposé un binôme designer-paysagiste, Marine Deru designer et Chloé Vichard paysagiste, désireuses de programmer, concevoir et construire avec les habitants. Ainsi, dès la rentrée scolaire une réunion de cadrage et calage du projet a eu lieu au sein du périscolaire afin de prendre connaissance du contexte, des différents partenaires et des contraintes de planning. De cette étape, un planning a été proposé répartissant les différents temps d'apports des intervenantes du CAUE en considérant les temps d'autonomie des animateurs spécialisés (CPIE, LPO, jardins de Cocagne) du périscolaire.

Phase 1 (novembre-décembre) : la cour, les ressentis des élèves, le diagnostic partagé.

Phase 2 (janvier) : la cour rêvée.

Phase 3 (janvier) : la rencontre avec les élus, la concertation sur programme et le budget.

Phase 4 (janvier) : la définition du projet et son partage avec l'école.

Phase 5 (février-mars) : la conception par les intervenantes, le chiffrage et la préparation du terrain (contrats de Maîtrise d'œuvre entre intervenants et commune).

Phase 6 : la réalisation du projet co-construction, l'inauguration de l'espace le 2 juillet.

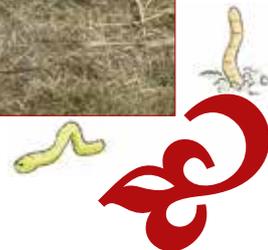
Tous les enfants de l'école ont été touchés par cette action.

Financement :

1 800 € de Maîtrise d'œuvre et 20 000 € de chantier pris en charge par la commune

2 400 € d'animation des intervenantes CAUE subventionnées par DRAC BFC

4 500 € d'animation LPO subventionnées par commune, SIVOS et CD25



Sensibiliser le public

*Expositions
Salons
Lectures de paysage
Émissions de télévision*

Expositions

Du 11 janvier au 1^{er} mars 2019 : exposition « Architecture et patrimoine : regards de lycéens et apprentis » dans le hall d'accueil du Fort Griffon, entrée D.

Invitation à découvrir les travaux photographiques des lycéens en brevet professionnel Technicien d'études du Bâtiment et Travaux Publics au lycée A. Paris.

Ces travaux ont été accompagnés par Maïlis Eberlin et Vincent Brunetta architectes-photographes, missionnés par le CAUE, dans le cadre du dispositif « Architecture et patrimoine : regards de lycéens et apprentis ».

Du 8 mars au 30 avril 2019 : exposition Vitalit'Y (Fibois) dans le hall du Fort Griffon, entrée D.

Invitation du CAUE du Doubs à découvrir les 22 projets de la deuxième édition du concours Vitalit'Y réalisée par l'interprofession de la filière forêt-bois, Fibois Bourgogne-Franche-Comté. En partenariat avec l'association Pierre de Bourgogne et le soutien du Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Du 12 avril au 23 septembre 2019 : exposition « Un jardin pour quoi faire ? » dans le parc du Fort Griffon à Besançon.

Voyage à travers les espaces jardinés de la Région. À travers cinq thèmes, les CAUE du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône ont voulu répondre à la question : Un jardin pour quoi faire ?

Du 3 mai au 20 septembre 2019 : exposition « Architecture, patrimoine et création » dans le hall d'accueil du Fort Griffon, entrée D.

Exposition présentant des réalisations sous forme de maquettes sur le thème de « Architecture, patrimoine et création ».

Le patrimoine témoin de l'identité et culture de notre territoire est fragile et souvent menacé, par oubli, manque de connaissance et/ou perte de savoir-faire. Loin des protections, il n'est pas figé, il évolue et s'adapte aux nouvelles exigences et modes de vie de la société. Nous vous proposons de découvrir cinq réalisations qui œuvrent pour la qualité architecturale et la mise en valeur du patrimoine bâti, environnemental ou paysager, qu'il soit dans un contexte remarquable ou modeste.





Du 23 septembre au 31 octobre 2019 : exposition « Regards sur l'architecture et l'aménagement en Bourgogne-Franche-Comté » dans le hall d'accueil du Fort Griffon, entrée D.

Cette exposition vous propose de découvrir 29 projets construits récemment dans notre Région qui met en lumière les démarches exemplaires des collectivités territoriales ou des maîtres d'ouvrage privés.

En savoir plus sur les réalisations présentées :

« <https://regards.habiternosterritoires-bfc.fr/regards-bfc-2018-liste-projets.htm> »

Salons et journées portes ouvertes en 2019

Du 14 au 18 juin 2019 : Portes ouvertes

Dans le cadre de la semaine de l'accession, le CAUE s'est associé à l'ADIL et Action logement pour organiser deux journées portes ouvertes à Besançon et à Etupes. Intitulées « Vous souhaitez devenir propriétaire de votre logement ? Venez aux rencontres de l'accession », ces deux journées se sont déroulées les 4 et 18 juin 2019.

Du 10 au 11 octobre 2019 : Carrefour des Collectivités à Micropolis :

Réalisation d'une conférence sur le thème « Vers une meilleure prise en compte de l'eau - Les apports du CAUE du Doubs »

À l'échelle communale, assurer une meilleure prise en compte de l'eau passe par des dispositions réglementaires, mais aussi par des dispositifs constructifs et des aménagements adaptés.

Dans le cadre du carrefour des collectivités locales des 10 et 11 octobre 2019 portant sur le thème « gestion de l'eau : tous responsables », le CAUE du Doubs a réalisé une conférence d'environ une heure portant sur une meilleure prise en compte de l'eau dans les projets d'urbanisme et d'aménagement. L'objectif de cette présentation était double :

- sensibiliser le public sur l'importance désormais de prendre en compte l'eau et la végétalisation, quelle que soit l'échelle des projets,
- informer le public sur les missions du CAUE sur la gestion et à la mise en valeur de cette ressource, au travers :
- de la voie réglementaire (PLU),
- dans le cadre d'aménagements urbains et paysagers,
- de la réhabilitation du patrimoine...

Pour le CAUE du Doubs, une meilleure prise en compte de l'eau passe également par des projets prenant davantage en compte la végétalisation, et ceci pour de nombreuses raisons :

- améliorer l'infiltration, l'écoulement et la qualité des eaux,
- limiter l'effet « îlot de chaleur »,
- préserver la biodiversité (accueil pour la faune),
- améliorer la qualité de l'air,
- valoriser le paysage,
- améliorer la santé et le bien-être,
- favoriser le lien social,
- redonner de l'attractivité...

Au travers d'exemples concrets, le CAUE a pu montrer en quoi la prise en compte du végétal dans l'aménagement est importante.



La (re)végétalisation des espaces bâtis, c'est aussi l'avenir de l'eau.

Dans le cadre du carrefour des collectivités, un pitch (courte présentation d'une dizaine de minutes) a également permis de montrer en détail l'accompagnement de la commune de Foucherans par le CAUE dans la réhabilitation d'une fontaine, du stade de l'esquisse jusqu'à la réalisation effective.

Du 18 au 20 octobre 2019 : Salon de l'habitat de Besançon à Micropolis sur le stand :

Objectifs :

Informier et conseiller les futurs maîtres d'ouvrages privés aux procédures d'urbanisme et à la qualité architecturale en site patrimonial non classé.

Moyens :

Pendant 3 jours, des professionnels, des projets (sous forme de maquettes au 20^e), des publications et des documentaires (Carte blanche à Bernard Quirot et les coulisses des maquettes) étaient à disposition pour accompagner les particuliers dans leur projet de construction ou d'auto-construction, dans le cadre d'une rénovation, d'un agrandissement, de transformations, de réorganisations, d'aménagements intérieurs et/ou extérieurs.

Partenariat :

Association des architectes de la rénovation de Bourgogne Franche-Comté (nouveau partenaire), Conseil régional de l'ordre des architectes de Bourgogne Franche-Comté et Maison de l'Architecture de Franche-Comté.

Financement :

DRAC BFC 10 000 € de subvention



Communication :

Un film a été créé en interne reprenant les coulisses de la création de la maquette de la ferme comtoise.



Du 18 au 21 octobre : Journées Nationales de l'Architecture (JNA)

Parcours sonores à flasher autour de l'architecture du lycée Ledoux | 18 octobre.

Exposition sur l'architecture | 18 octobre.

Salon de l'Habitat | 18, 19, 20 octobre.

Portes ouvertes du centre de ressources du CAUE du Doubs | 18 octobre.

Du 29 et 30 Novembre 2019 : Forum de la rénovation de l'Habitat de la Communauté de Communes des portes du Haut-Doubs

Moyens :

Tenu d'un stand d'information et de conseils sur la rénovation de l'habitat (procédures d'urbanisme et à la qualité architecturale) à destination des futurs maîtres d'ouvrages privés.

Exposition d'une maquette portant une ferme comtoise rénovée par la création d'un logement principal, de 3 logements locatifs et d'un gîte. Réalisation de 2 conférences, dont une en partenariat avec le musée des maisons comtoises de Nancray.



Lectures de paysage et/ou de patrimoine

Le 2 mars, le 27 avril, le 7 septembre et le 5 octobre 2019 : Lectures de paysage « Besançon à travers les saisons »

En partenariat avec Gaëlle Cavalli du Service « Valorisation du monument Vauban », il a été proposé une série de lecture de paysage depuis le chemin de ronde de la citadelle, afin de découvrir la ville de Besançon en lien avec les saisons. Différents point de vue le long de ce parcours panoramique et surélevé permettent de découvrir l'évolution historique de la ville, son implantation dans le paysage de la boucle, et plus généralement son intégration dans le pli jurassien.

L'aspect géologique et la formation des reliefs du faisceau bisontin, le travail du Doubs pour dessiner un paysage atypique. Cette première approche apporte une base de compréhension à l'adaptation de l'homme dans ce socle naturel. Les vestiges encore lisible des anciennes pratiques du territoire, des tracés antiques aux terrasses de pierres sèches, retraçant l'appropriation progressive des collines et l'évolution des usages à travers les époques. L'évolution de la ville au cours des siècles, les différentes couleurs et matériaux, les différentes formes urbaines et architecturales qui se succèdent, affine la lecture et la compréhension des logiques humaines en lien avec son territoire.



Ces Quatre lectures de paysage ont permis de profiter du site privilégié de la citadelle pour comprendre et apprécier l'histoire de Besançon et de ses habitants, mais également profiter de l'évolution des paysages à travers les saisons.

Le 7 août : visite estivale « Lire le patrimoine horloger au travers des murs » à Charquemont.

Déambulation de deux heures dans les rues de Charquemont où la densité de bâtiments liés à l'industrie de l'horlogerie est importante. Repérage des bâtiments : analyse architecturale, relevé des valeurs patrimoniales et échanges avec le public sur les ouvrages d'horlogerie qui se cach(ai)ent derrière les murs.



Action dans le cadre de l'exposition « l'horlogerie dans ses murs » organisée par le Musée du Temps et le service inventaire et patrimoine de la Région Bourgogne - Franche-Comté.

Le 16 mars : lecture de patrimoine pour les habitants du Bizot en partenariat avec la commune.

Le 29 août 2019 : lecture et interprétation du paysage des collines bisontines pour les lycées du CFPPA de Châteaufarine.

Le 15 septembre 2019 : Animation d'un atelier « Les mots du patrimoine » dans le cadre de l'action « Mon patrimoine au quotidien » portée par le CPIE à Frasnès et la Rivière-Drugeon.

Parallèlement à l'élaboration de son PLUi, et afin de sensibiliser sa population à l'importance de préserver le patrimoine local, la communauté de communes Frasnès-Drugeon a souhaité réaliser une série d'ateliers destinés au grand public dans différentes communes du territoire.

Les participants ont pu se familiariser avec la notion de patrimoine en général et le patrimoine local en particulier. L'animation leur a permis de se doter de définitions leur permettant à l'avenir de décrire et connaître la fonction des éléments d'architecture omniprésents dans leur territoire de vie.

Au travers de l'atelier, d'autres thématiques ont également pu être abordées :

- la morphologie des villages, fruit d'une histoire,
- les techniques de construction, dépendantes du lieu.

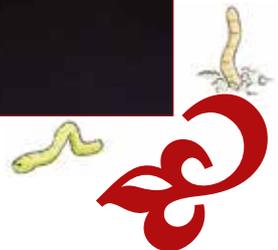
Le 9 décembre 2019 : Lecture et interprétation du paysage depuis le Fort Griffon devant les stagiaires de la médiation architecturale.

Participations à des émissions

Le 21 avril 2019 : Contribution au magazine Web sur le bardage bois.

« <https://www.18h39.fr/articles/quel-bardage-en-bois-choisir-pour-que-votre-maison-vieillisse-bien.html> »

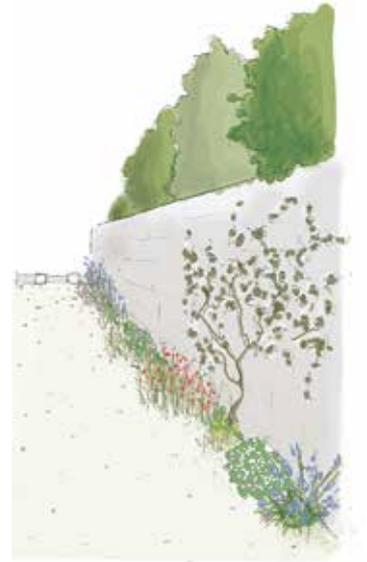
Le 26 juin 2019 : Intervention au journal de France 3 sur « Comment rafraîchir son logement sans climatiseur ? ».





le CAUE du Doubs

informer



Assemblée générale 2019



2020

ic



La mission « information » fait partie de la loi sur l'architecture.

Son objectif est de diffuser la culture architecturale, urbaine et paysagère sur notre territoire et ceci, essentiellement, par l'alimentation d'une connaissance numérique. Le centre de documentation papier n'est qu'un élément du système d'information qui se veut donc aujourd'hui essentiellement numérique.



Centre de ressources

Ouvert à tous

*Espace de mémoire
et partage des connaissances*

Une documentation spécialisée en aménagement du territoire, architecture, construction, développement durable, habitat, paysage, urbanisme et un fonds sur l'histoire et le patrimoine local et régional.



- Plus de 2 500 ouvrages
- Des revues spécialisées
- Publications du CAUE du Doubs et du réseau des CAUE
- Des expositions itinérantes (prêt gratuit aux adhérents)
- Des outils pédagogiques / jeux
- Des études du CAUE réalisés auprès des collectivités territoriales du Doubs (L'accès est réservé pour usage interne ainsi qu'aux personnes ayant reçu l'autorisation de la commune concernée)
- Des photographies (consultation réservée aux membres de l'équipe CAUE)

Le centre de documentation du CAUE apporte un appui aux membres de l'équipe et est ouvert aux professionnels, étudiants, enseignants, élus et particuliers.

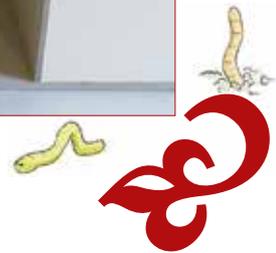
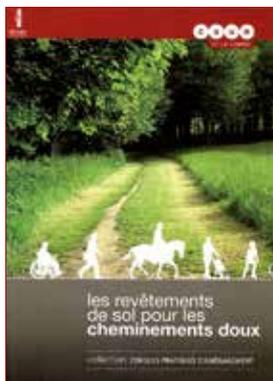
Services documentaires proposés

- Consultation sur place, libre et gratuite
- Accueil de groupes sur rendez-vous
- Prêt sous certaines conditions (Réservé aux adhérents – 3 livres pour 3 semaines)
- Des recherches documentaires et bibliographies
- Recherche en ligne via le portail de ressources : www.ressources-caue.fr
- Une veille de l'actualité en architecture, urbanisme et environnement par le biais du Fil'AUE : www.scoop.it/topic/le-fil-aue-des-caue-de-franche-comte
- Une information sur les nouveautés par le biais d'une newsletter



🔍 Parmi les nouveautés, à noter la dernière revue qui vient de rejoindre nos rayons : « Maisons paysannes de France ».

Afin de s'adresser à un large public, différents supports numériques ont été développés.



Ressources en ligne Sites web Réseaux sociaux

*Accessibles à tous
Sur tout le territoire*



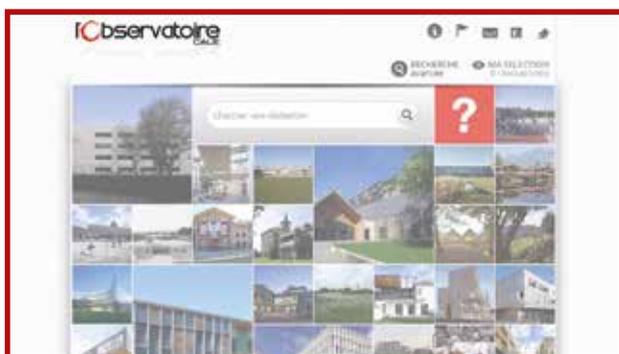
Ressources des CAUE Centre-Est : un portail documentaire mutualisé

Vous recherchez des informations sur l'architecture, l'urbanisme ou le paysage ? Vous souhaitez accéder au catalogue de notre bibliothèque ?

Venez consulter notre portail documentaire !

Un portail mutualisé avec les CAUE 01, 21, 39, 58, 70, 71, 89.

« www.ressources-caue.fr (rubrique CAUE 25) »



L'Observatoire des CAUE

Venez découvrir la production architecturale, urbaine et paysagère départementale ou nationale avec l'Observatoire des CAUE.

« www.caue-observatoire.fr »



Site Internet et réseaux sociaux du CAUE 25

Retrouvez toute l'actualité et les ressources du CAUE 25 sur notre nouveau site internet, mis en ligne en octobre 2019.

« www.caue25.org »



 **5 000**
visiteurs
en moyenne
chaque mois

 **1** internaute
sur **5** en moyenne
effectue une recherche

 **1 454**
nouveaux enregistrements
de documents

 **39 431**
notices documentaires
consultables dont

 **3 637**
documents
téléchargeables

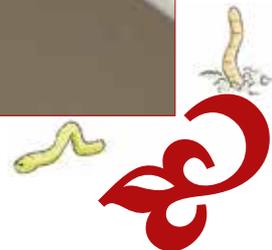
 **4 800** références

 **121** dans le Doubs

Depuis sa mise en ligne (d'octobre à décembre 2019)

 **1 512** visiteurs

 **4 255** pages vues





2019 a été marquée par un changement en matière de communication avec la mise en ligne du nouveau site internet du CAUE en octobre 2019. Sa mise en place aura occupé toute l'année.

Cette refonte fut également l'occasion de repenser certains supports plus adaptés à l'époque, de simplifier les messages et de cibler les publics.

Le graphisme est volontairement simple et épuré pour une meilleure accessibilité.

Nouvel outil numérique d'information, de sensibilisation et de conseil

Cette interface vous permet de mieux nous connaître et de faciliter l'accès à nos services.

Ce nouveau site vous permet d'accéder à diverses informations et fonctionnalités :

Des explications sur les différents conseils délivrés par les architectes, urbaniste et paysagiste de notre équipe, mais également sur l'objet de notre structure et les valeurs que nous défendons à travers nos missions d'intérêt public.

Une ressource documentaire dédiée à l'ensemble des domaines Architecture, Urbanisme et Environnement avec :

- des fiches pratiques et publications téléchargeables,
- des ouvrages consultables gratuitement dans nos locaux,
- des liens utiles pour vous orienter dans votre recherche de réponses.

Une interface de contact permettant de faciliter les interactions :

- obtenir une information,
- s'inscrire à l'un de nos événements,
- solliciter notre intervention dans l'une de vos actions culturelles ou pédagogiques,
- prendre rendez-vous pour venir consulter la documentation dans nos locaux.

L'agence Kaiga a réalisé la maquette graphique du site. Elle a également accompagné et conseillé le groupe de travail du CAUE 25 dans la réorganisation des contenus du site, l'optimisation du référencement et la mise en conformité RGPD. Maryline Breniquet, référente du projet, alimente et met à jour régulièrement le blog et les actualités.



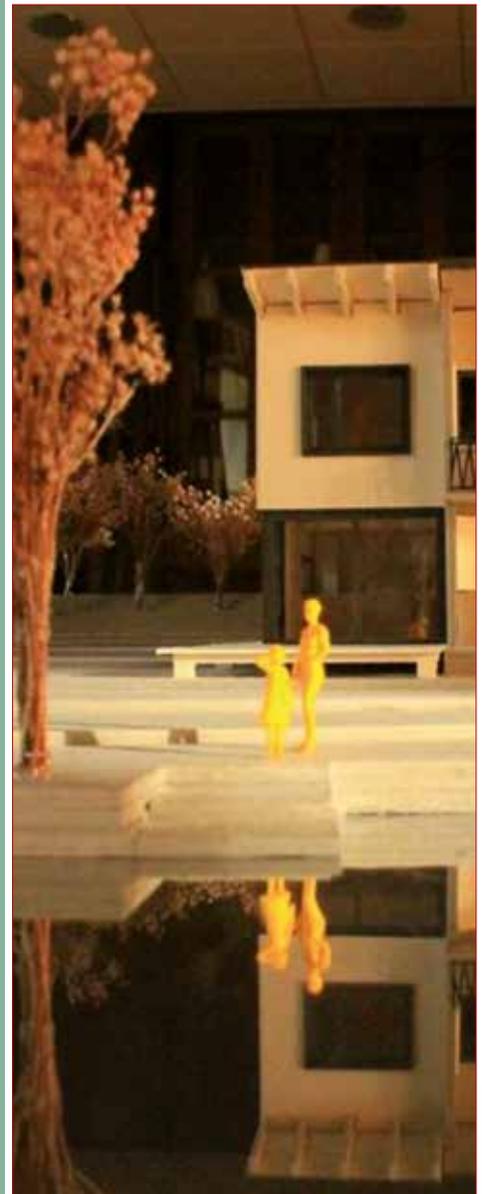
Atelier Constructor

« Avec les matériaux proposés, on vous propose de créer une sculpture qui ne cherche pas à représenter quelque chose de construit. Laissez aller votre imagination selon ce que vous suggèrent les éléments à votre disposition. » Voilà ce que l'on a dit aux enfants présents lors du dernier « Mercredi de l'architecture » à la [Maison de l'Architecture de Franche-Comté](#).

L'artiste [Cécile Meynier](#) et Etienne Chauvin, architecte-conseil au CAUE du Doubs, ont proposé aux enfants d'explorer simultanément les notions d'architecture, de sculpture et d'installation à travers des micro-constructions en mêlant bois, carton et terre crue... On se débarrasse ici de la technique et ses contraintes pour laisser libre cours à l'imagination et pourquoi pas flirter avec l'abstraction !

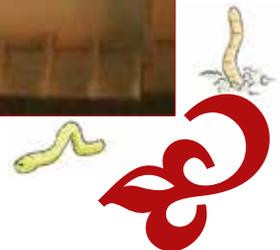
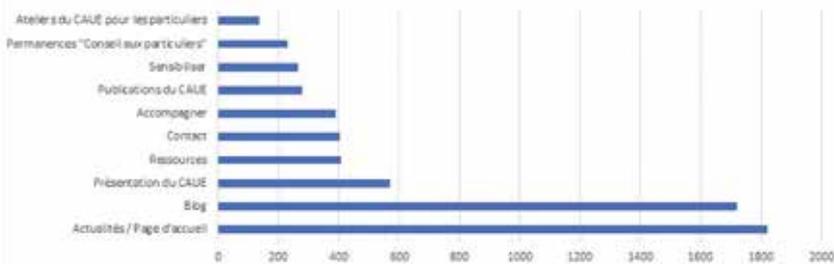
Les réalisations finales suivent – ou pas – la proposition initiale, au fil de l'après-midi et des matériaux pris en main.

[Ateliers pour les enfants](#)



Pages les plus visitées :

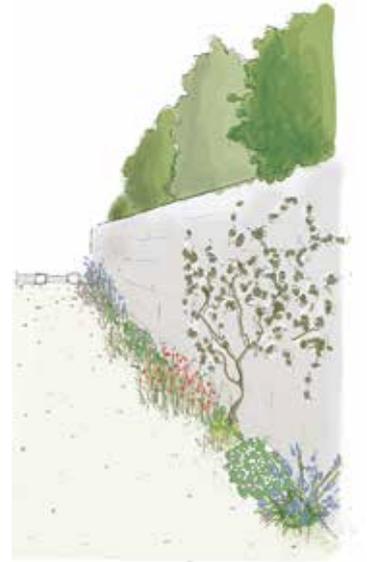
En février 2020, sur 8202 pages vues depuis sa mise en ligne en octobre 2019, les plus visitées du site internet sont :





le CAUE du Doubs

former



Assemblée générale 2019



2020

ic



La mission « formation » fait partie de la loi sur l'architecture.

Son objectif est de faire connaître aux élus locaux, aux services et aux partenaires professionnels, les bases en architecture, en paysage et en aménagement des territoires et de leur évolution, sur l'ensemble des domaines liés aux projets des collectivités et pour intégrer l'étude de l'espace bâti et naturel dans les démarches.

Les missions du CAUE se sont vu renforcées par plusieurs lois ces dernières années :

- confortant le conseil apporté dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme,*
- offrant la possibilité de gérer des plateformes de rénovation énergétique,*
- affirmant la mission de formation des élus en donnant de droit l'agrément CNFEL,*
- introduisant la notion de paysage dans les compétences des CAUE.*



Former

*Enseignants
Professionnels
Particuliers
Professionnels
et jeunes en reconversion*

La formation des enseignants

En collaboration avec l'Action culturelle du Rectorat, le CAUE a co-organisé 2 journées de formation (mai et juin) dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) et du suivi des projets artistiques et culturels (PAC). En 2019, ont été privilégié comme support d'études le musée des BAA (réouverture), la Cité des arts (nouveau parcours architecture) et l'exposition temporaire « L'horlogerie dans ses murs ».

36 professeurs du secondaire, toutes disciplines confondues, ont bénéficié de ce partenariat dont plus de la moitié participe à un projet artistique et culturel en lien avec l'architecture.

Sur 36 stagiaires enseignants de l'Académie de Besançon, 26 étaient du Doubs, 4 du Jura, 4 de Haute-Saône, 2 du Territoire de Belfort.

Dans le cadre de cette mission, le CAUE a reçu en échanges de pratiques, le Groupe régional de Travail Temps et Espaces.



La formation des professionnels

Objectifs :

Le développement de l'éducation artistique et culturelle a été annoncé fin 2017 comme une priorité du ministère de la Culture et de la communication. Les CAUE de Bourgogne Franche-Comté se sont ainsi mobilisés en 2018 pour constituer un réseau de professionnels pouvant intervenir dans le cadre de cette politique globale.

4 jours de formation ont été dispensés pour :

- acquérir les bases d'interventions auprès des jeunes, des notions en pédagogie active,
- connaître les dispositifs artistiques et culturels en lien avec le cadre de vie,
- et créer des outils pédagogiques et les expérimenter dans les classes partenaires du CAUE25.

Moyens :

Partenariat de professionnels expérimentés (CAUE et ENSA Clermont-Ferrand) pour mettre les stagiaires en situation de pratiques et échanges.

Partenariat :

CAUE 25, 39, 58 et 71, Pixel 13 et l'ENSA Clermont-Ferrand, collèges Diderot et V. Hugo, l'école de Thise et la DRAC de Bourgogne Franche-Comté.

Public formé :

19 professionnels (15 architectes, 1 designer, 2 artistes et





1 paysagiste) dont 2 CAUE (39 et 70).

10 du Doubs, 4 du Jura, 2 de la Saône-et-Loire, 2 de Côte d'Or et 1 de Haute-Saône.

Bilan :

Partenariat de qualité. Beaucoup plus d'inscription que prévue comme en 2018. 10 personnes sont sur liste d'attente. Excellente participation et réactivité des stagiaires. Expérimentations in situ avec les élèves très efficaces avec de bons retours des enseignants. Plus de la moitié des stagiaires sont déjà sur des ateliers de pratiques auprès des jeunes dans le cadre de projets CAUE, MAFC ou Latitude 21.

Les ateliers aux particuliers

Objectifs :

Proposer aux particuliers désireux d'approfondir et partager une expérience sur un thème spécifique un temps d'apports et d'échanges animé par des experts. Les 6 thèmes 2019 : Transformer son pavillon et Construire et agrandir avec le bois en 1^{ère} édition ; Choisir l'ambiance de son jardin (2^e édition) ; Réhabiliter son patrimoine et Optimiser sa parcelle en 3^e édition ; Organiser et planifier ses espaces extérieurs (4^e édition).

Moyens :

Création de binôme d'architectes, paysagistes et/ou urbanistes conseillers du CAUE du Doubs avec lorsque le sujet s'y prête la contribution de nos partenaires. 3 heures d'ateliers avec une répartition d'apports de connaissance et de mise en pratique par des exercices, études de cas.

Partenariat : l'Espace Info-énergie de l'ADIL du Doubs, Fibois, Architectes des Bâtiments de France et la DRAC de Bourgogne Franche-Comté.

Public sensibilisé : 4 à 10 personnes par atelier soit 42 habitants du département.

Communication : des brochures sont créées et éditées par le CAUE pour venir enrichir les ateliers. En 2019, 3 nouvelles brochures ont été réalisées.



La formation CAPEB du GRETA

Le CAUE a assuré 12 demi-journées de formations auprès de stagiaires du Greta, pour la 4^e année consécutive.

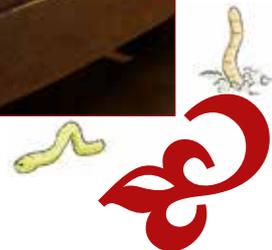
Les notions enseignées portaient notamment sur le contexte des énergies, les aides financières, la HQE, les matériaux biosourcés.

Cette formation d'un an est sanctionnée par la délivrance du titre professionnel de niveau III : chargés d'affaire en rénovation énergétique du bâtiment (CAREB).

La formation des travailleurs sociaux IRTS

La notion de territoire est différente suivant la spécialité des professionnels qui l'aborde. L'objet de ces deux demie-journées était de partager l'approche de l'architecte et de l'urbaniste, approche centrée sur la spatialité et la spécificité des lieux, tout en restant attentif aux usagers.

Cette formation a été donnée en binôme avec une sociologue réalisant des diagnostics de territoires.







C

cotisations 2020

Bulletin tenant lieu de facture

Adhérer au CAUE du Doubs

Communes

Moins de 200 habitants	30 euros
Entre 200 et 499 habitants	60 euros
Entre 500 et 999 habitants	120 euros
Entre 1 000 et 1 999 habitants	180 euros
Entre 2 000 et 4 999 habitants	380 euros
Entre 5 000 et 9 999 habitants	610 euros
Plus de 10 000 habitants	760 euros

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

Entre 1 000 et 1 999 habitants	180 euros
Entre 2 000 et 4 999 habitants	380 euros
Entre 5 000 et 6 999 habitants	610 euros
Entre 7 000 et 9 999 habitants	760 euros
Entre 10 000 et 15 000 habitants	1 000 euros
Au-delà de 15 000 habitants	1 400 euros

Autres

Associations	30 euros
Professionnels	30 euros
Particuliers	30 euros

Adhérents « bibliothèque »

Étudiants, Établissements scolaires	30 euros
Particuliers	30 euros

Membres bienfaiteurs

Cotisation de base + 76 euros

Domiciliation : Caisse d'Épargne de Franche-Comté
Code IBAN : FR76-1213-5003-0008-8023-2835-112
Code BIC : CEPFRPP213

25

Doubs

caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Fort Griffon
1 chemin de Ronde
25000 Besançon

Tél. : 03 81 82 19 22
caue25@caue25.org

www.caue25.org



Nom / Intitulé

Prénom / Raison sociale

Adresse

Téléphone

Télécopie

E-mail

Cachet

Signature

Vous avez la possibilité d'adhérer individuellement ou par le biais de la communauté de communes. Dans ce dernier cas, veuillez vous assurer que la cotisation ait été versée.

Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, ont pour mission de susciter le désir de qualité.

Le CAUE du Doubs est à la disposition des collectivités locales et des particuliers, qui peuvent le consulter pour tout projet d'aménagement du cadre bâti ou paysager. Il assure également des missions de sensibilisation auprès du grand public et des établissements scolaires.

Conformément à ses statuts, le CAUE intervient gratuitement pour l'ensemble de ses membres. La qualité de membre s'acquiert, sur simple demande, par adhésion et par le versement d'une cotisation, fixée par le Conseil d'Administration de l'association et approuvée par l'Assemblée Générale. Être membre du CAUE permet d'apporter un soutien à ses missions et de profiter de ses conseils.

Information CNIL - loi 1978 droit d'accès et de modification - Siret 393 652 755 00058 - APE 7111 Z



25 Doubs
caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



Fort Griffon
1 chemin de Ronde
entrée D
25000 Besançon
Tél. 03 81 82 19 22
caue25@caue25.org

www.caue25.org



Dessins réalisés
par *Éliott Jeanningros*



Mylène Moisan Brévod, CAUE du Doubs - août 2020



« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »

Antoine de Saint-Exupéry